

**Missions de Maîtrise d'œuvre
pour la déconstruction et renaturation de sites normands
(Manche, Seine-Maritime, Eure)**

**Dépollution, désamiantage, déconstruction, abattage et
évacuation des végétations.**

Maître d'ouvrage :

Conservatoire du littoral – Délégation Normandie

Citis – Le Pentacle

5, avenue de Tsukuba – BP 81

14203 Hérouville-Saint-Clair Cedex

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES :

- DESCRIPTIF ET CONTENU DE LA PRESTATION

I. Présentation générale du projet

Le Conservatoire du littoral a acquis plusieurs parcelles et bâtiments sur le littoral normand.

L'objectif est maintenant de renaturer ces sites.

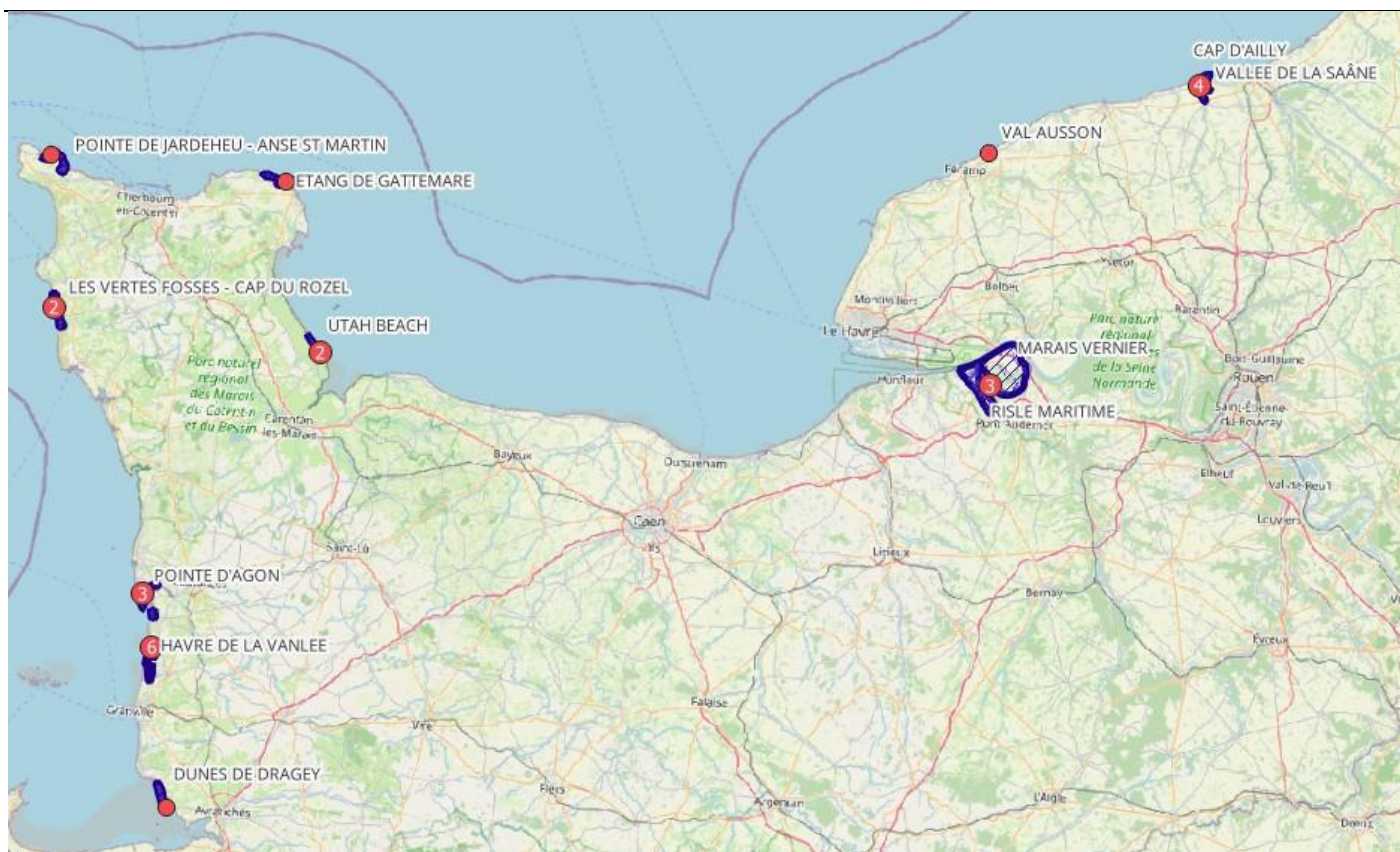
Le présent marché de maîtrise d'œuvre porte principalement sur la mise en œuvre des phases qui permettront de mener des travaux de dépollution, le désamiantage et déconstruction des infrastructures présentes sur les parcelles du Conservatoire du littoral et d'en extraire les végétations exogènes.

Le projet devrait bénéficier d'un financement de la Région Normandie.

II. Présentation générale des sites

Liste et localisation des sites :

50	HAVRE DE LA VANLEE	Tourneville-sur-Mer	50	AC 208 et AC209	48.941032	-1.550188
	HAVRE DE LA VANLEE	Tourneville-sur-Mer	50	AC 324	48.940469	-1.549225
	HAVRE DE LA VANLEE	Tourneville-sur-Mer	50	AC 355 et AC 356	48.941208	-1.551717
	HAVRE DE LA VANLEE	Tourneville-sur-Mer	50	AC 286	48.940433	-1.548997
	HAVRE DE LA VANLEE	Tourneville-sur-Mer	50	AC 409	48,94	-1,548
	HAVRE DE LA VANLEE	Tourneville-sur-Mer	50	AC332, 333,	48.941515	-1.555644
	POINTE D AGON	Agon Coutainville	50	AE262	49.021507	-1.590697
	POINTE D AGON	Agon Coutainville	50	AE55, 50,53,54	49.021366	-1.577638
	POINTE D AGON	Agon Coutainville	50	AD257	49.030313	-1.572134
	POINTE D AGON	Agon Coutainville	50	AE134	49.016159	-1.583361
	POINTE D AGON	Agon Coutainville	50	AE150	49.007289	-1.578245
	UTAH BEACH	Sainte Marie du Mont	50	OA13 / OA14	49.421052	-1.180422
	UTAH BEACH	Sainte Marie du Mont	50	OA666	49.4240344	-1.1840575
	ETANG DE GATTEMARE	Gatteville-le-Phare	50	OA0422	49.6907571	-1.2874858
	LES VERTES FOSSES - CAP DU ROZEL	Le Rozel	50	B604	49.471705	-1.838587
	LES VERTES FOSSES - CAP DU ROZEL	Le Rozel	50	B440	49.468975	-1.835104
	POINTE DE JARDEHEU - ANSE ST MARTIN	La Hague	50	AB103	49.711547	-1.865571
	DUNES DE DRAGEY	Genet	50	D101	48.688248	-1.493771
76	VAL AUSSON	Eletot	76	ZA 198	49,784	0,431
	VAL AUSSON	Eletot	76	ZA 291	49,784	0,43
	VALLÉE DE LA SAËNE	Longueil	76	AB68	49.895261	0.933748
	VALLÉE DE LA SAËNE	Longueil	76	AB72	49.897806	0.938455
	VALLÉE DE LA SAËNE	Longueil	76	AB186	49.897806	0.938455
	CAP D'AILLY	Sainte Marguerite sur Mer	76	B442	49.915737	0.957833
27	MARAIS-VERNIER	Marais vernier	27	AI0081	49.421444	0.458222
	MARAIS-VERNIER	Marais vernier	27	AI0083	49.420250	0.459583
	RISLE MARIITIME	Saint Samson de la Roque	27	F0203	49.403500	0.441694



A Département de la Manche

Commune AGON-COUTAINVILLE

Site de la Pointe d'Agon

N° AE262 -1,593 49,021

Parcelle dans site classé, dans les deux sites Natura 2000.

(Permis de démolir n°PD05000324W0007)

Accès difficile par charrière des Saulx et ensuite par le sentier du littoral (fragilité du milieu naturel).

Accès :





Travaux à réaliser :

évacuation du mobilhome , des toilettes et ensemble des déchets dans la parcelle et pieux métal
 évacuation de la clôture bois
 dessouchage et évacuation de la haie de cyprès
 condamnation des puits et comblement

Diagnostics amiante et plomb

Une mission de diagnostic Amiante et plomb a été réalisée par la société Chevalier diag.

Celle-ci a révélé :

Amiante :

Localisation	Identifiant + Description	Conclusion (justification)	Photo
Cuisine	Identifiant: 5 Description: Isorel + peinture	Présence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	

Plomb : Absence de plomb

Photographie des travaux à effectuer :

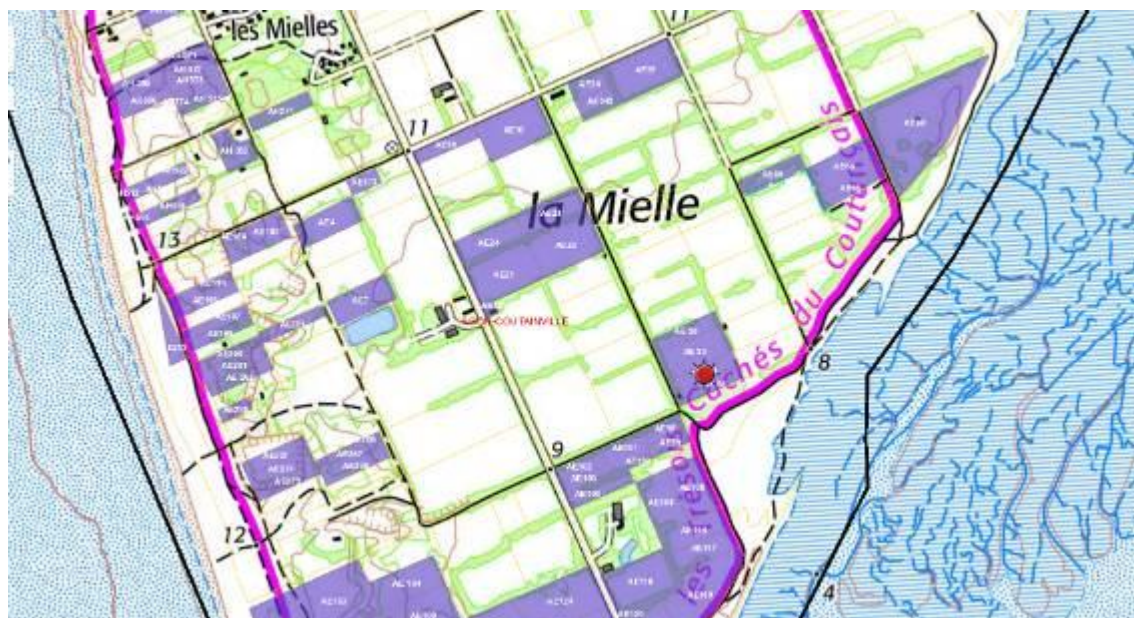




N° AE50,53,54,55, Agon Coutainville

Dans site classé et hors site Natura 2000

Permis de démolir n°PD5000324W0006



Diagnostic amiante et plomb :

Il n'a pas été repéré d'amiante ni de plomb

Travaux à effectuer :

Caravane à évacuer

dépose de la barrière bois

fourniture et pose d'une barrière souple pour clôturer la parcelle

dépose et évacuation de toutes les clôtures et pieux bois





N° AC 409 Tourneville-sur-Mer 48,940 -1,547

Travaux à effectuer :

-Déchets à retirer du DPM

-végétation à évacuer

Au droit de la parcelle AC 409.



N° AD 257, Agon-Coutainville

En site classé, hors site Natura 2000



Diag amiante et plomb

Une mission de diagnostic Amiante et plomb a été réalisée par la société Chevalier diag.

Celle-ci a révélé :

Amiante :

Matériaux ou produits contenant de l'amiante

Localisation	Identifiant + Description	Conclusion (justification)	Photo
Extérieur	<u>Identifiant:</u> 1 <u>Description:</u> Plaque ondulée en fibres ciment	Présence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	

Plomb : pas de présence de plomb

Travaux à effectuer :

Evacuation des plaques amiante

N° AE134, Agon-Coutainville

49.016159 -1.583361



Diag amiante et plomb

Une mission de diagnostic Amiante et plomb a été réalisée par la société Chevalier diag.

Celle-ci a révélé :

Amiante :

Localisation	Identifiant + Description	Conclusion (justification)	Photo
Extérieur	<u>Identifiant:</u> 1 <u>Description:</u> Plaque ondulée en fibres ciment	Présence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	
	<u>Identifiant:</u> 2 <u>Description:</u> Plaque ondulée en fibres ciment	Présence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	

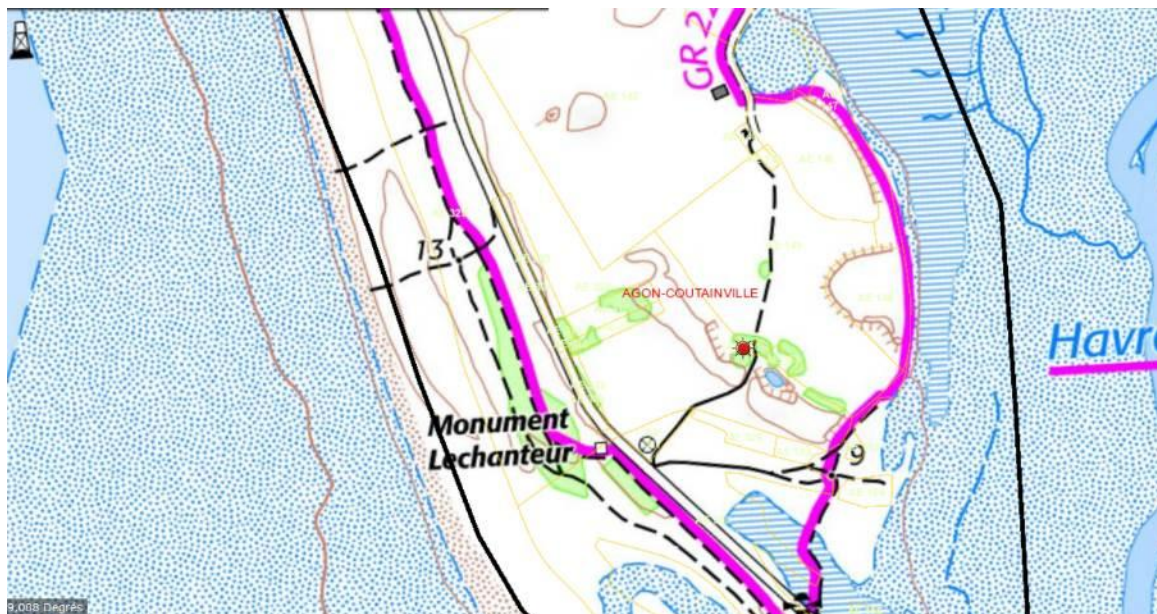
Plomb : pas de présence de plomb

Travaux à effectuer :

-évacuation d'amiante dans un bâtiment de la ferme « borde »

N°AE150, Agon-Coutainville

49.007289 -1.578245



Diag amiante et plomb

Une mission de diagnostic Amiante et plomb a été réalisée par la société Chevalier diag.

Celle-ci a révélé :

Amiante :

Localisation	Identifiant + Description	Conclusion (justification)	Photo
Extérieur	Identifiant: 5 Description: Ardoise en fibres ciment	Présence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	
	Identifiant: 8 Description: Ardoise en fibres ciment	Présence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	

Plomb : pas de présence de plomb

Travaux à effectuer :

Déposer les couvertures ardoises amiantées et tôles



Site du Havre de la Vanlée

En site classé, hors site Natura 2000

(Permis de démolir n° PD05027224W0004)

Accès aisé par la route littorale charrière du canal.



- Dalle bitume parcelle 208 et parcelle 209 à évacuer : environ 400 m²
- Bungalow à évacuer et déchets
- puits à condamner et combler, et déposer les alimentations
- hangar et cabanon à évacuer

- clôtures à déposer et évacuer (séparation entre 209 et 208 et clôture le long de la route et clôture devant le hangar)
- 8 pins en alignements à évacuer

Diagnostic amiante et plomb :

Une mission de diagnostic Amiante et plomb a été réalisée par la société Chevalier diag.

Celle-ci a révélé :
Amiante :

Matériaux ou produits contenant de l'amiante			
Localisation	Identifiant + Description	Conclusion (justification)	Photo
Hangar	Identifiant: 013 Description: Plaque ondulée en fibres ciment	Présence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	
Extérieur	Identifiant: 018 Description: Plaque en fibres ciment	Présence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	

Plomb : présence dans peinture





Haie de pins à dessoucher et évacuer

Réseau à évacuer



Dalles à évacuer



Clôtures à évacuer



Cabanons et hangar à évacuer







N° AC 324, Tourneville-sur-Mer/Lingreville -1,550 48,940

En site classé et très limitrophe du site Natura 2000 habitats (Permis de Démolir 05027224W0005)

Accès par la servitude de passage de la parcelle AC 340 :



Diagnostic amiante et plomb

Une mission de diagnostic Amiante et plomb a été réalisée par la société Chevalier diag.

Celle-ci a révélé :

Amiante :

Matériaux ou produits contenant de l'amiante

Localisation	Identifiant + Description	Conclusion (justification)	Photo
Cabanon	Identifiant: 001 Description: Plaque en fibres ciment	Présence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	
	Identifiant: 002 Description: Plaque en fibres ciment	Présence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	
Mobilhome 1 - Séjour	Identifiant: 003 Description: Dalle de sol dure orange + colle jaune	Présence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	

Plomb : présence dans peinture



Travaux à effectuer :

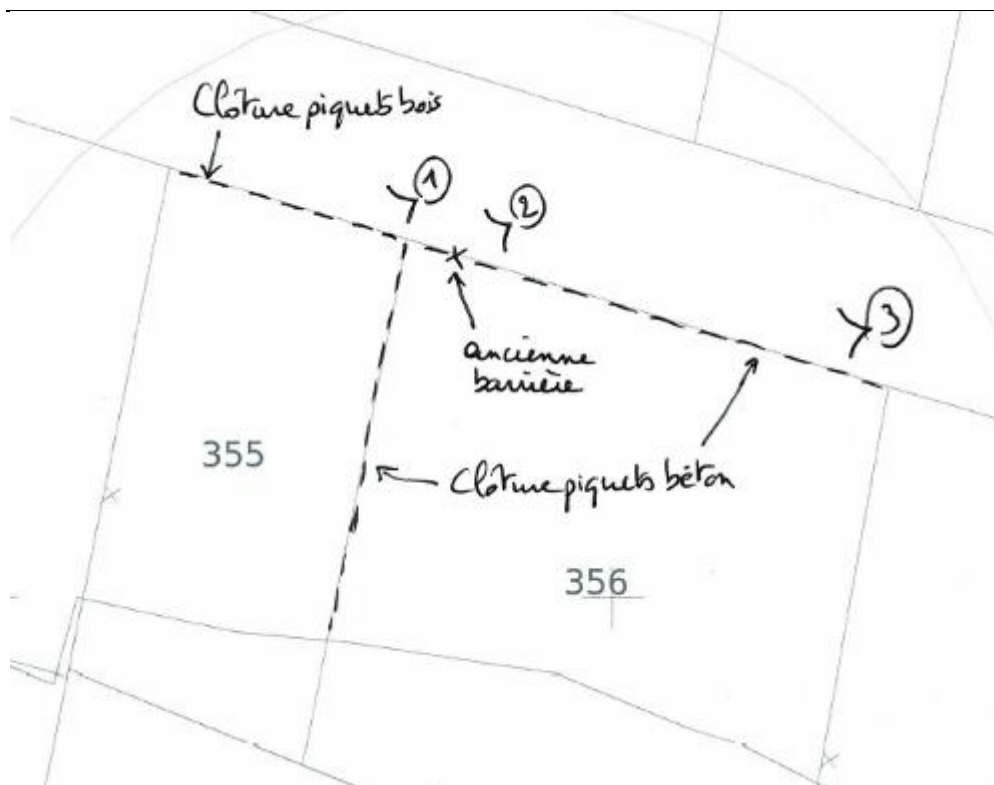
- cabanon et deux mobilhomes à évacuer
- 1 puit à condamner et combler





(permis de démolir PD 050 272 25 00001).





Travaux à effectuer :
évacuation des clôtures _



Amiante :

Matériaux ou produits contenant de l'amiante

Localisation	Identifiant + Description	Conclusion (justification)	Photo
Séjour	<u>Identifiant: 2</u> <u>Description: Plaque en fibres ciment</u>	Présence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	
	<u>Identifiant: 8</u> <u>Description: Plaque en fibres ciment de plinthe</u>	Présence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	
	<u>Identifiant: 9</u> <u>Description: Débris de plaque en fibres ciment</u>	Présence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	
Extérieur	<u>Identifiant: 12</u> <u>Description: Plaque en fibres ciment</u>	Présence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	
	<u>Identifiant: 13</u> <u>Description: Plaque en fibres ciment</u>	Présence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	

Plomb :

Il n'a pas été repéré de plomb

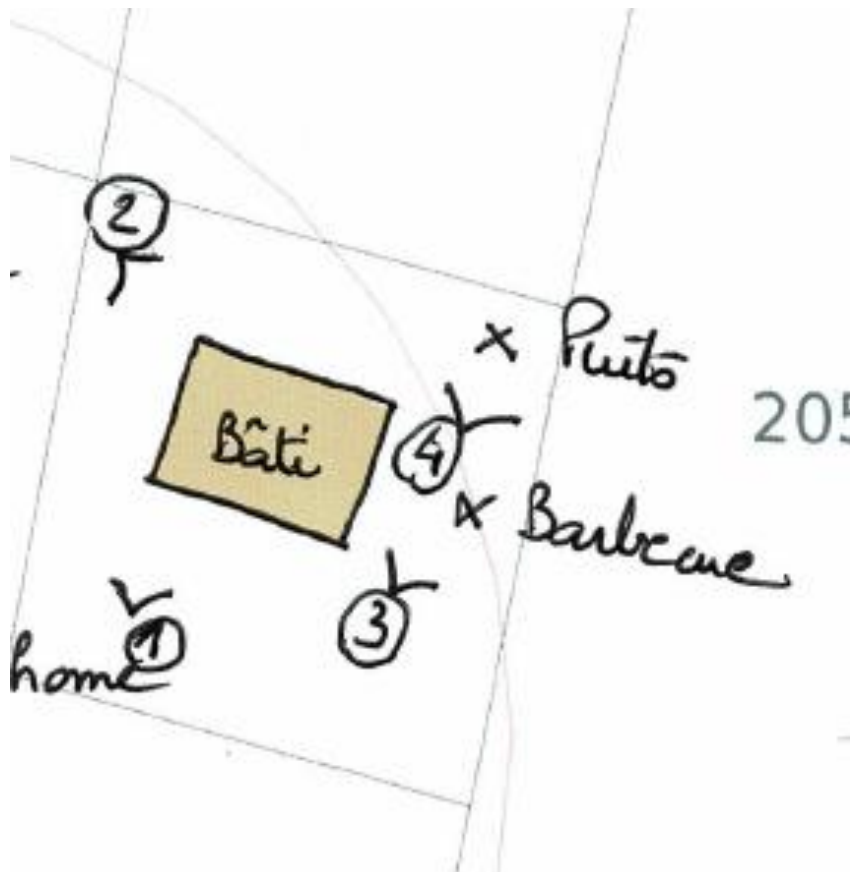


Photo 1 (bâti)



Photo 2 (arrière bâti)





Photo 3 (barbecue)



Photo 4 (puits)

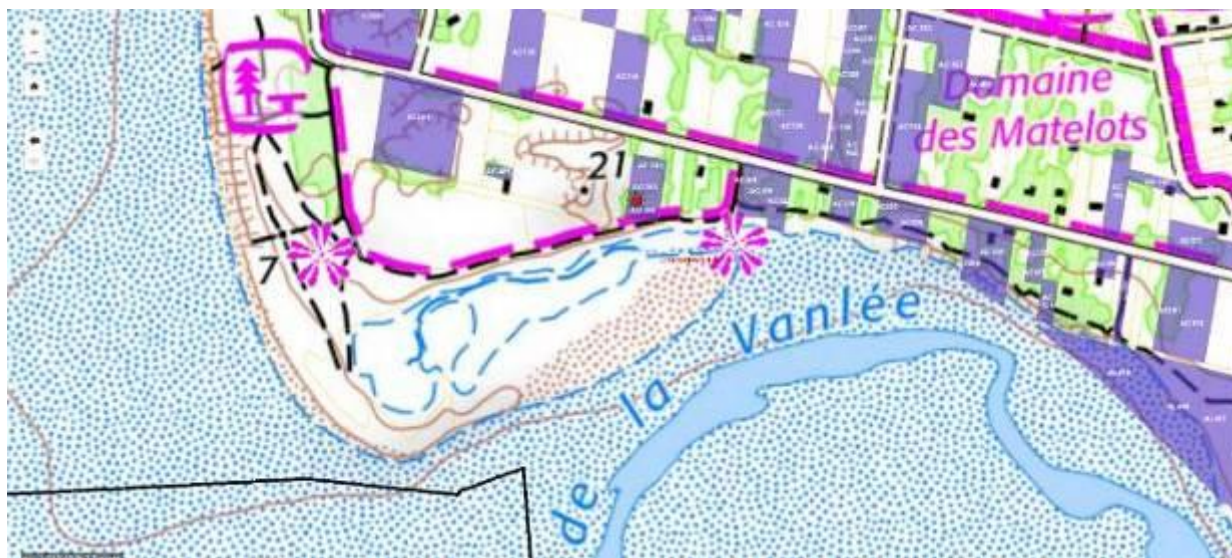


N° AC332, 333, Tourneville-sur-Mer/Lingreville

Dans site natura 2000 habitats et site classé

Permis de démolir n°PD05027224W0006

Accès par parcelle privée AC 335, 334,333





Diag amiante et plomb

Une mission de diagnostic Amiante et plomb a été réalisée par la société Chevalier diag.

Celle-ci a révélé :

-
-

Amiante : absence

Plomb : absence

Travaux à effectuer :

- Evacuer les déchets
- Evacuer les wc
- Elaguer
- Enlever clôture pieux béton
- Evacuer le puit, condamner et combler

Commune de LA HAGUE (50440) – Commune-déléguée de Digulleville

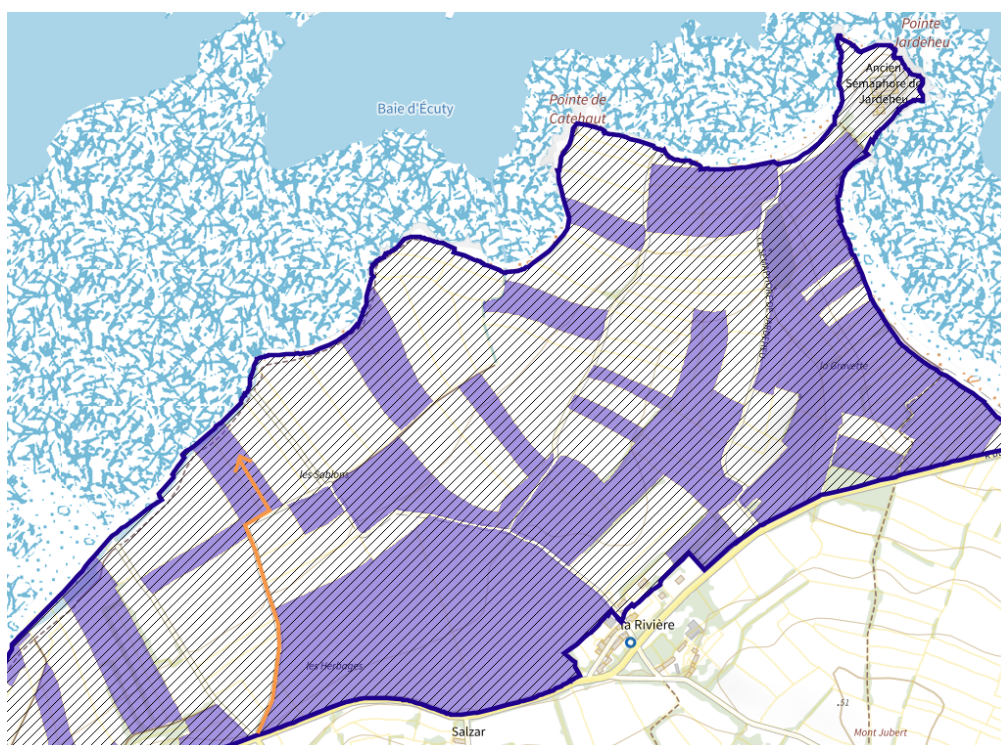
Site de la Pointe de Jardeheu

N° AB103 **49.711547, -1.865571** **GABION**

Parcelle dans site classé, à proximité de deux sites Natura 2000.

(Permis de démolir n° PD 050 041 26 00002)

Accès relativement facile par une petite route d'accès à la mer des Sablons en traversant la parcelle agricole :



Photographies des travaux à effectuer :



Mare du gabion et prairie

Commune du ROZEL (50340), lieu-dit Le Pou

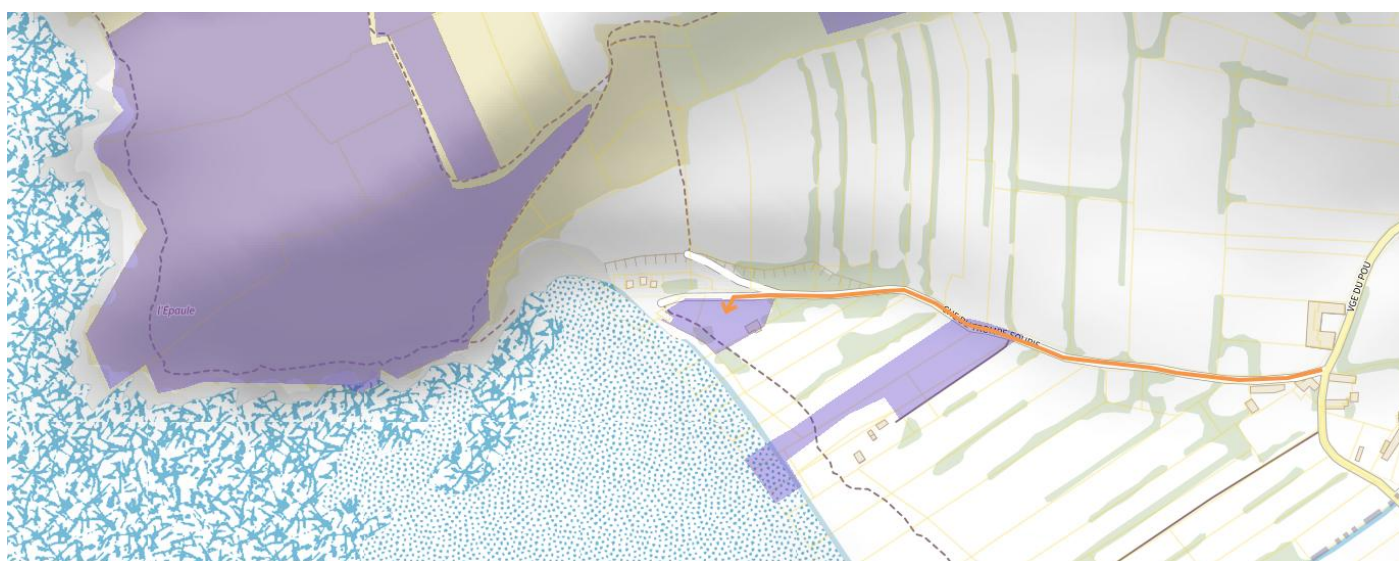
Site du Cap du Rozel

N° 442 B604 et 605 **49.471705, -1.838587** **MAISON ET DEPENDANCES**

Parcelles situées à 150m du site archéologique du Pou, inscrit aux Monuments Historiques, et à proximité d'un site Natura 2000.

(Permis de démolir n° PD 050 442 26 00001)

Accès facile par la route d'accès à la mer du Pou (Chemin de Trompe-Souris):





Travaux à réaliser :

- Dépose des réseaux : branchements électriques (pylône et câbles) et eau
- Désamiantage : dépose et évacuation des éléments amiantés
- Démontage, enlèvement, tri et évacuation complète des équipements et déchets présents dans la parcelle (maison, cabanon, composteur...)
- Dépose et évacuation de tous les éléments de clôture (poteaux, grillages, boîte aux lettres...)
- Abattage des arbres et arbustes (cyprés, haie), dessouchage et évacuation de toute la végétation
- Le cas échéant, condamnation des puits et comblement

Diagnostics amiante et plomb

Une mission de diagnostic Amiante et plomb a été réalisée par la société Chevalier Diag.

Celle-ci a révélé :

Amiante :

Localisation	n° de sondage	Description	Echantillon	N° Echantillon	Photo
Extérieur	19	Identifiant : 19 Description : Ardoise en fibres ciment Résultat : Présence d'amiante	Sondage et extension de la ZPSO du ou des échantillon(s) : 019	019	
20 : Partie à inspecter : (Ardoise).					
Pièces : Extérieur					
Localisation	n° de sondage	Description	Echantillon	N° Echantillon	Photo
Extérieur	20	Identifiant : 20 Description : Ardoise Résultat : Présence d'amiante	Sondage et extension de la ZPSO du ou des échantillon(s) : 020	020	

Plomb : Absence de plomb

Photographies des travaux à effectuer :





Commune du ROZEL (50340), lieu-dit du Pou, en limite de Surtainville

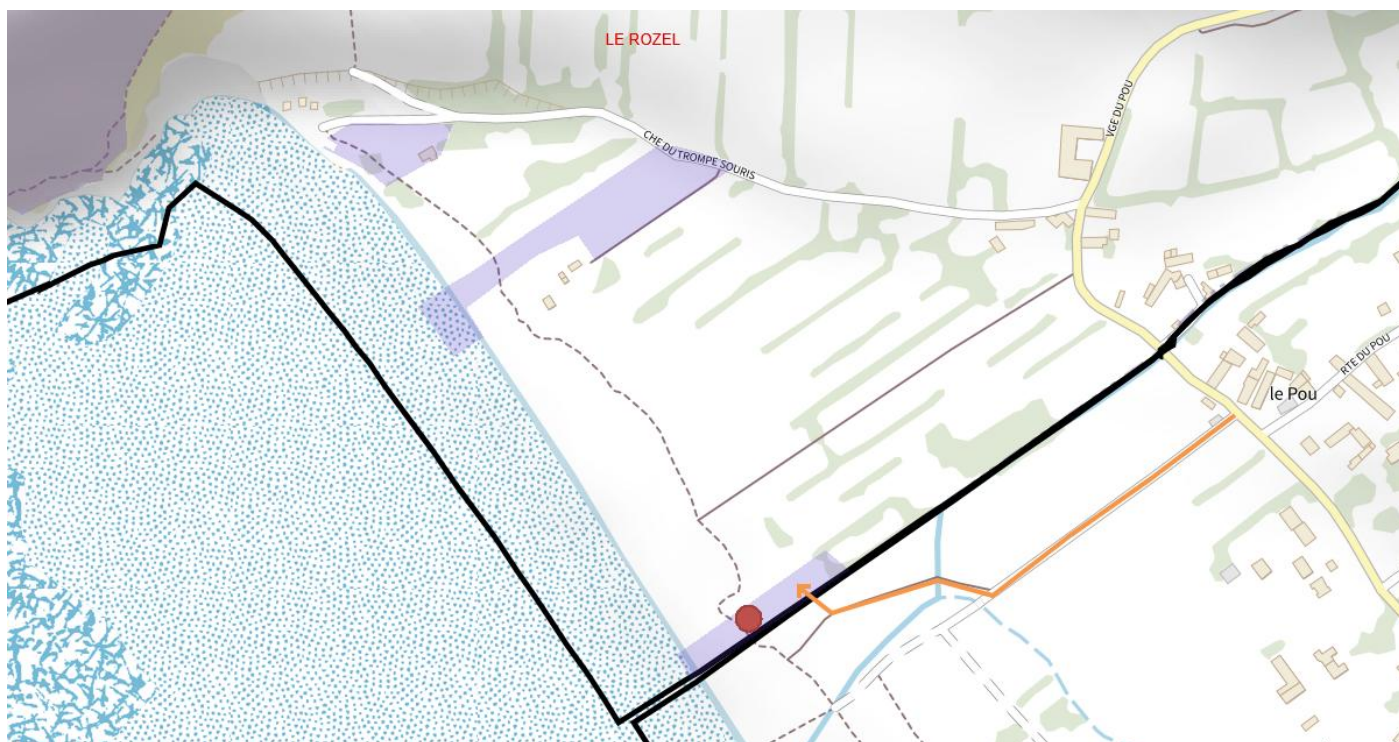
Site du Cap du Rozel et des Vertes Fosses

N° 442 B440 **49.468975, -1.835104** **CABANON**

Parcelle située à proximité d'un site Natura 2000.

(Permis de démolir n° PD 050 442 26 00001)

Accès facile par la route d'accès à la mer de Surtainville puis par un chemin dunaire :





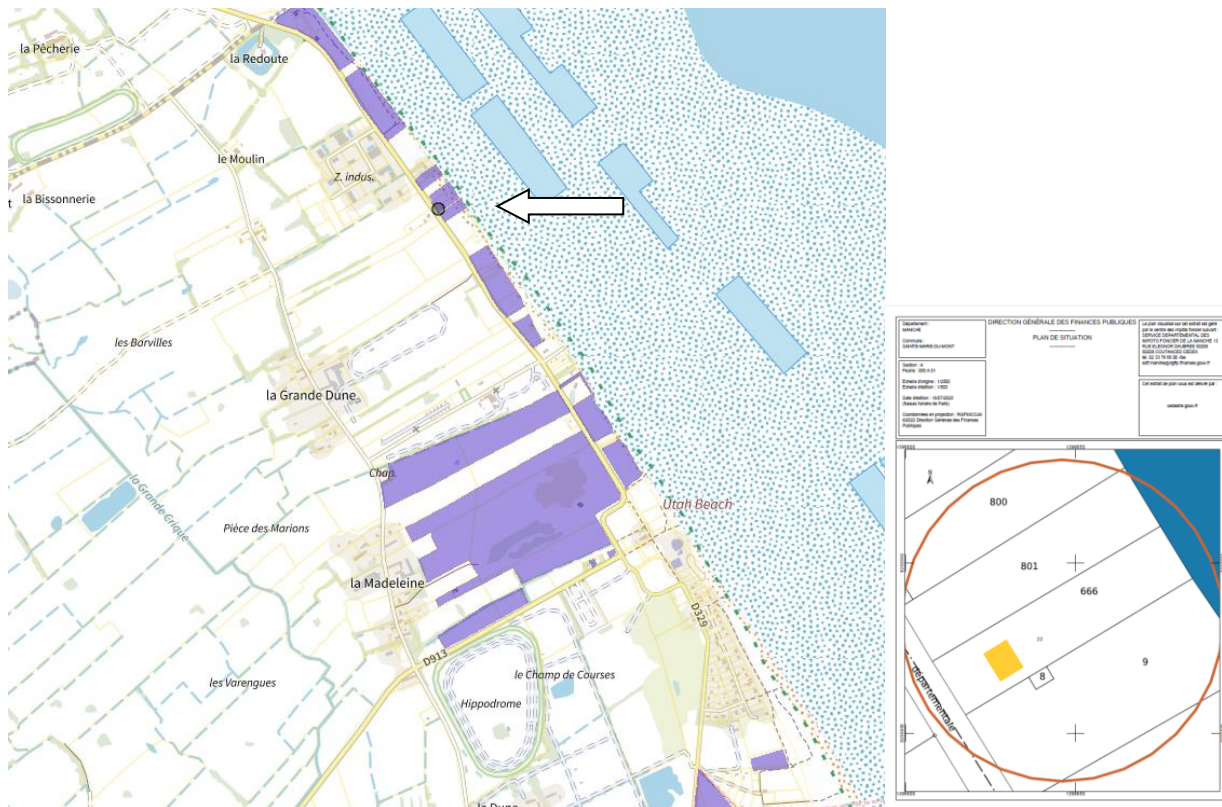
Commune de SAINTE-MARIE-DU-MONT (50480), 22 route des alliés, lieu-dit La Grande Dune

Site d'Utah Beach

Parcelle N° 500509OA0666 49.4240344, -1.1840575 MAISON d'HABITATION & CABANON

Parcelle située à proximité d'un site Natura 2000 et dans un site classé.
(Permis de démolir n° PD 050 509 25 Q002 – en cours d'instruction)

Accès facile par la route côtière RD 421, la route des alliés :



Il s'agit d'une habitation d'une superficie d'environ 100 m², d'un cabanon extérieur de 8 m² et d'une clôture réalisant le pourtour de l'habitation. On retrouve aussi de nombreux éléments ponctuels répartis sur la parcelle. Plusieurs plantations ornementales et arbustives se situent sur la parcelle et sont à retirer dans le but de renaturer la dune. Prendre en compte la possible présence de cuves enterrées de diverse natures (fioul, fosse septique...).

Travaux à réaliser :

- Démontage, enlèvement, tri et évacuation complète des équipements et déchets présents dans la parcelle
- Dépose et évacuation de tous les éléments de clôture (poteaux, grillages...)
- Retrait de la végétation arborée et arbustive (haie), dessouchage et évacuation de toute la végétation
- Le cas échéant, condamnation des puits et comblement. Prendre en compte la possible présence de cuves enterrées de diverse natures (fioul, fosse septique...).

Diagnostique amiante et plomb

Une mission de diagnostic Amiante et plomb a été réalisée par la société Chevalier Diag. Celle-ci a révélé :

- Amiante : Présence d'amiante détectée, sur des plaques de toiture, de bardage, sur des conduits et des coffrages à différents niveaux de l'habitation.
- Plomb : Absence de plomb

Localisation	Identifiant + Description	Conclusion (justification)	Photo
Extérieur	Identifiant: 06-06 Description: Plaques ondulées en fibre ciment	Présence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	
	Identifiant: 07-07 Description: Plaques en fibre ciment	Présence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	
	Identifiant: 08-08 Description: Plaques en fibre ciment	Présence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	
	Identifiant: 09-09 Description: Plaques en fibre ciment	Présence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	
WC extérieur	Identifiant: 11-11 Description: Plaques en fibre ciment	Présence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	
	Identifiant: 12-12 Description: Plaques en fibre ciment	Présence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	
Extérieur	Identifiant: 14-14 Description: Plaques en fibre ciment Liste selon annexe 13-9 du CSP; C	Présence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	
	Identifiant: 15-15 Description: Plaques en fibre ciment	Présence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	
	Identifiant: 16-16 Description: Conduit en fibre ciment	Présence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	





Clôture toute autour de la parcelle,
environ 60ml



De nombreuses plantations ornementales

Commune de SAINTE-MARIE-DU-MONT (50480), 18 route des alliés, lieu-dit La Grande Dune

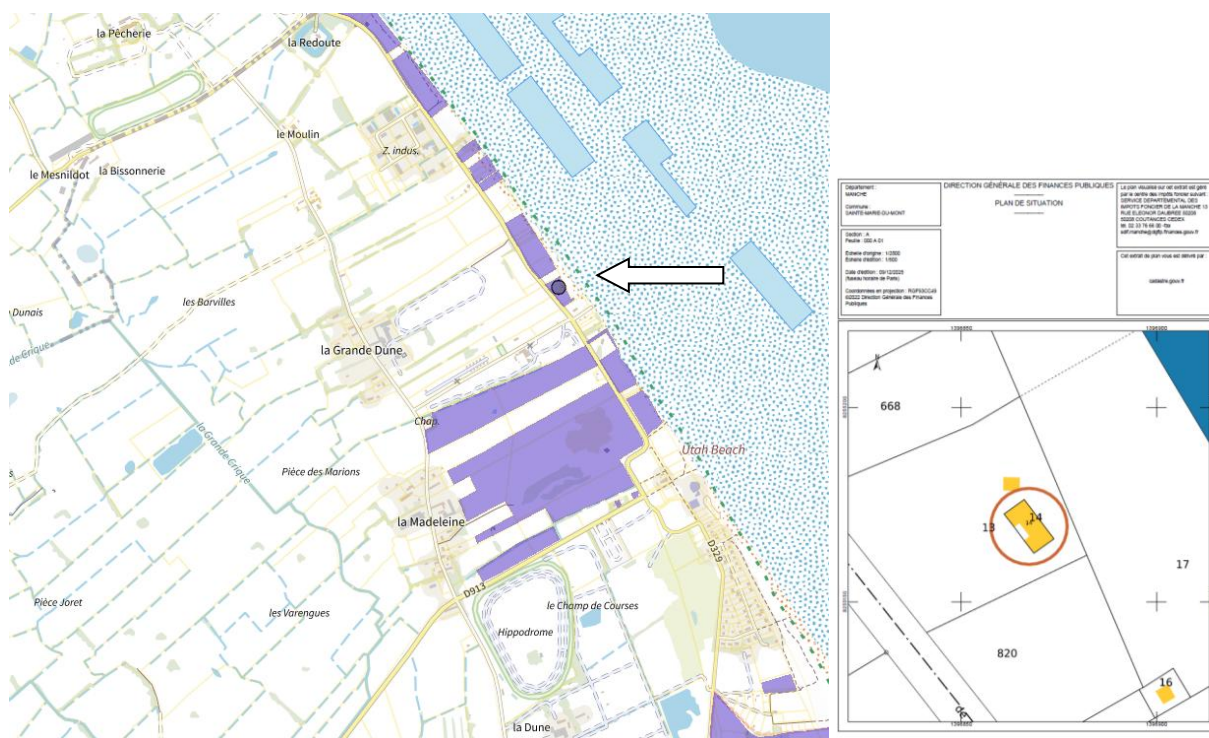
Site d'Utah Beach

Parcelle N° 500509OA0013 et OA0014 **49°25'15.6"N 1°10'50.0"W** **MAISON d'HABITATION & CABANON**

Parcelle située à proximité d'un site Natura 2000 et dans un site classé.

(Permis de démolir n° PD 050 509 25 Q001 – en cours d'instruction)

Accès facile par la route côtière RD 421, la route des alliés :



Il s'agit d'une maison d'habitation en ruine d'une superficie au sol de 150 m², ainsi qu'un petit cabanon en ruine de 4/6m². Ce situent sur les parcelles plusieurs plantations ornementales et arbustives à retirer dans le but de renaturer la dune. Elle est située sur la dune, de surcroit proche d'une zone en érosion côtière.

Travaux à réaliser :

- Démontage, enlèvement, tri et évacuation complète des équipements et déchets présents dans la parcelle
- Dépose et évacuation de tous les éléments de clôture (poteaux, grillages...)
- Retrait de la végétation arborée et arbustive (haie), dessouchage et évacuation de toute la végétation
- Le cas échéant, condamnation des puits et comblement. Prendre en compte la possible présence de cuves enterrées de diverse natures (fioul, fosse septique...).

Diagnostics amiante et plomb

Une mission de diagnostic Amiante et plomb a été réalisée par la société Chevalier Diag. Celle-ci a révélé :

Amiante : Présence d'amiante détectée, sur des plaques de toiture, de la peinture, des conduits et des revêtements de sol à différents niveaux de l'habitation.

Plomb : Absence de plomb

Localisation	Identifiant + Description	Conclusion (justification)	Photo
Chambre 3	Identifiant: 01-01 Description: Revêtement de sol souple + colle	Présence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	
Abris	Identifiant: 16-16 Description: Plaques ondulées en fibre ciment	Présence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	
	Identifiant: 17-17 Description: plaques ondulés en fibre ciment	Présence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	
Extérieur	Identifiant: 18-18 Description: Plaques en fibre ciment	Présence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	
	Identifiant: 19-19 Description: Plaques ondulés en fibre ciment	Présence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	
	Identifiant: 20-20 Description: Plaques en fibre ciment	Présence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	
	Identifiant: 25-25 Description: Peinture grise	Présence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	
WC	Identifiant: 27-27 Description: Plaques ondulées en fibre ciment	Présence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	
	Identifiant: 28-28 Description: Plaques ondulées en fibre ciment	Présence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	
	Identifiant: 29-29 Description: Conduit en fibre ciment	Présence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	





De nombreuses plantations ornementales



Commune de GATTEVILLE-LE-PHARE (50480), 18 route des alliés, lieu-dit La Grande Dune

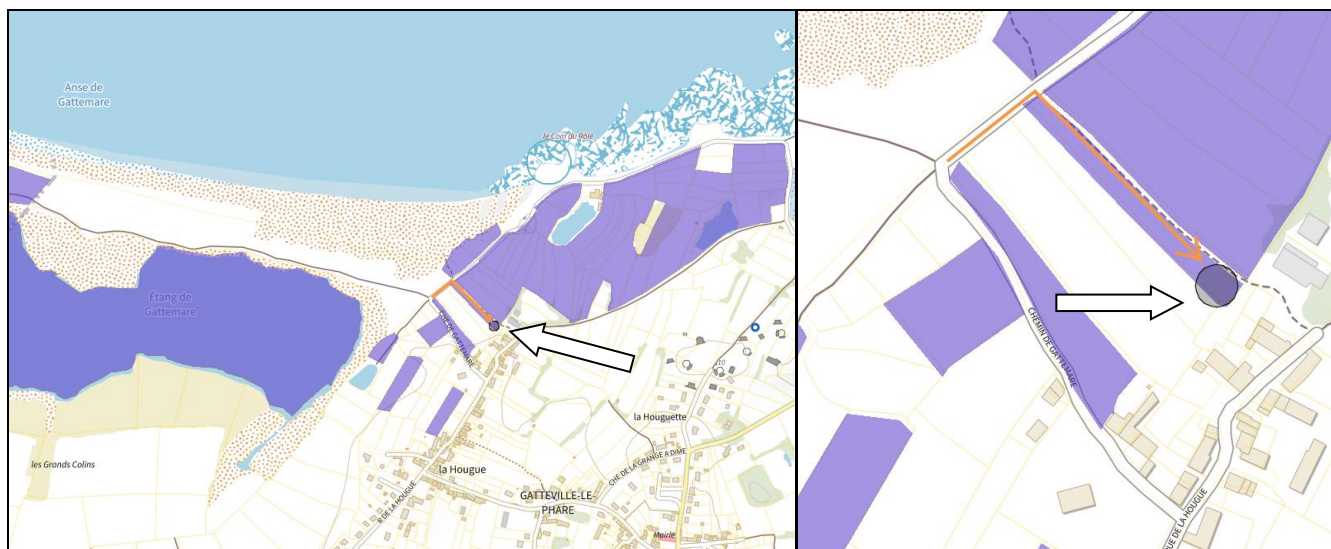
Site de l'Etang de Gattemare

Parcelle N° 50196-A0422 **49.690706, -1.287512** **CABANON**

Parcelle située à proximité d'un site Natura 2000 et dans un site classé.

(Permis de démolir n° PD 050 196 26 0001 – en cours d'instruction).

Accès facile par la route côtière RD 116, puis le long de la parcelle de fauche (flèche orange); rester sur les bords de la parcelle pour respecter l'espace protégé :



Il s'agit d'une ancienne parcelle de loisir, aujourd'hui utilisée pour de la fauche tardive. On y retrouve un ancien cabanon en ruine.

Attention de bien préserver le mur en pierre bordant le cabanon.

Travaux à réaliser :

Démontage, enlèvement, tri et évacuation complète des équipements et déchets présents dans la parcelle

Dépose et évacuation de tous les éléments de clôture (poteaux, grillages...)

Retrait de la végétation arborée et arbustive (haie), dessouchage et évacuation de toute la végétation

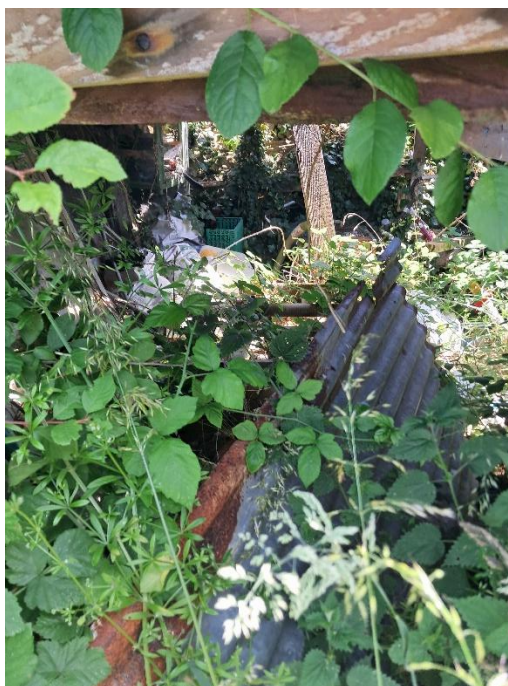
Le cas échéant, condamnation des puits et comblement. Prendre en compte la possible présence de cuves enterrées de diverse natures (fioul, fosse septique...).

Diagnostics amiante et plomb

Une mission de diagnostic Amiante et plomb a été réalisée par la société Chevalier Diag. Celle-ci a révélé :

Amiante : Absence d'amiante

Plomb : Absence de plomb



A Département de la Manche

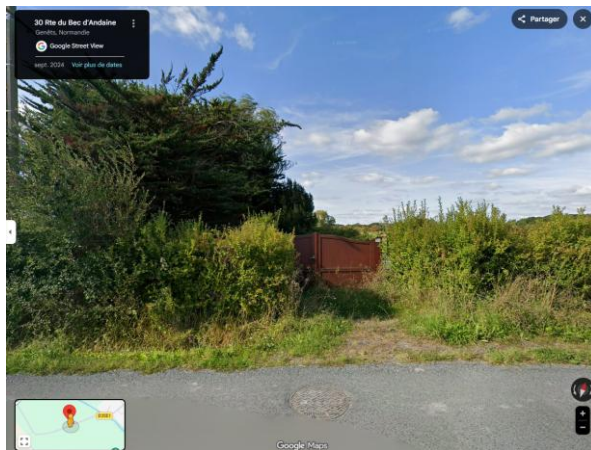
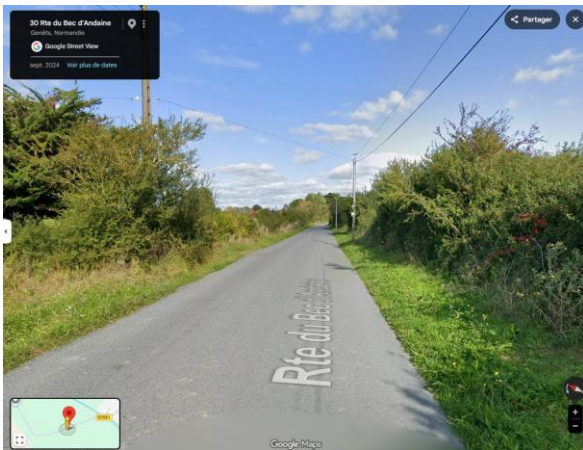
Commune DRAGEY-RONTHON

Site des DUNES DE DRAGEY

N° D101 -1,493 48,688

Parcelle située en zone Natura 2000.

Accès aisé par la route du Bec d'Andaine (D35E1) :





Travaux à réaliser :

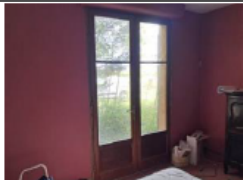
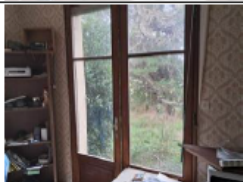
- Dépose des réseaux : branchements électriques (pylône et câbles) et eau
- Désamiantage : dépose et évacuation des éléments amiantés
- Vide, tri et évacuation des éléments de la maison et du cabanon
- Démontage, enlèvement, tri et évacuation complète des équipements et déchets présents dans la parcelle (maison, cabanon, barbecue...)
- Dépose et évacuation de tous les éléments de clôture (poteaux, grillages, portail...)
- Abattage des arbres et arbustes (cyprès, haie, bambou, saule pleureur), dessouchage et évacuation de toute la végétation

Diagnostics amiante et plomb

Une mission de diagnostic Amiante et plomb a été réalisée par la société Chevalier diag.

Celle-ci a révélé :

Amiante :

Localisation	Identifiant + Description	Conclusion (justification)	Photo
Chambre 2	Identifiant: 3 Description: Mastic dur blanc	Présence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	
Cuisine / Séjour	Identifiant: 19 Description: Mastic	Présence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	

Plomb : Absence de plomb

Photographie des travaux à effectuer :



2 Département de la Seine-Maritime

Site du Val Ausson

N° ZA 198, Eletot 49,7840,431

Accès par la valleuse d'Eletot



Diag amiante et plomb

Une mission de diagnostic Amiante et plomb a été réalisée par la société Chevalier diag.

Celle-ci a révélé :

Amiante : présence

Matériaux ou produits contenant de l'amiante

Localisation	Identifiant + Description	Conclusion (justification)	Photo
Cabane écroulée	Identifiant: 01 Description: Plaque ondulée en fibres de ciment	Présence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	
	Identifiant: 02 Description: Plaque plate en fibres de ciment	Présence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	
	Identifiant: 03 Description: Plaque plate en fibres de ciment	Présence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	
	Identifiant: 05 Description: Peinture + enduit blanc + béton gris	Présence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	
	Identifiant: 06 Description: Peinture + enduit gris + béton gris	Présence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	
	Identifiant: 07 Description: Enduit gris + béton gris	Présence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	
	Identifiant: 08 Description: Enduit gris + béton gris	Présence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	

Plomb : absence

Travaux à effectuer :

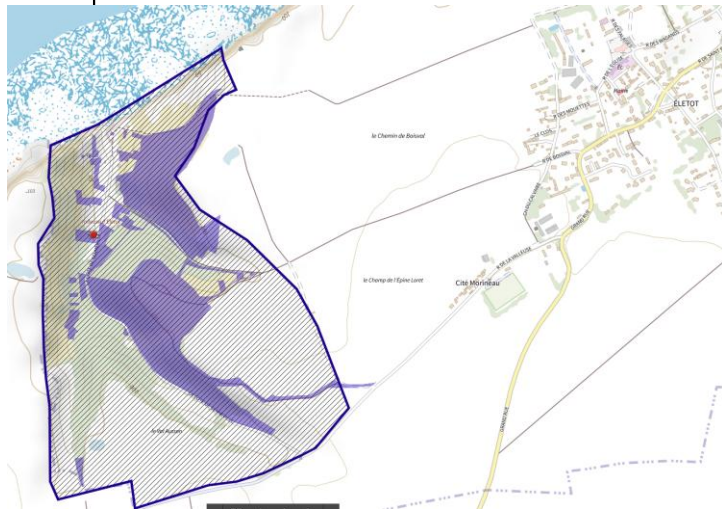
Démolition et évacuation des déchets et dalle



Site du Val Ausson

N° ZA 291, Eletot 0,430 – 49,784

Accès par la valleuse d'Eletot



Travaux à effectuer :

- Enlèvement des deux cabanons
- abattage de la végétation le long de la route (peuplier)
- clôture du terrain en limite de propriété par clôture simple 3 fils lisses, poteaux acacia.



Clôture : flèche rouge



Site: Vallée de la Saône

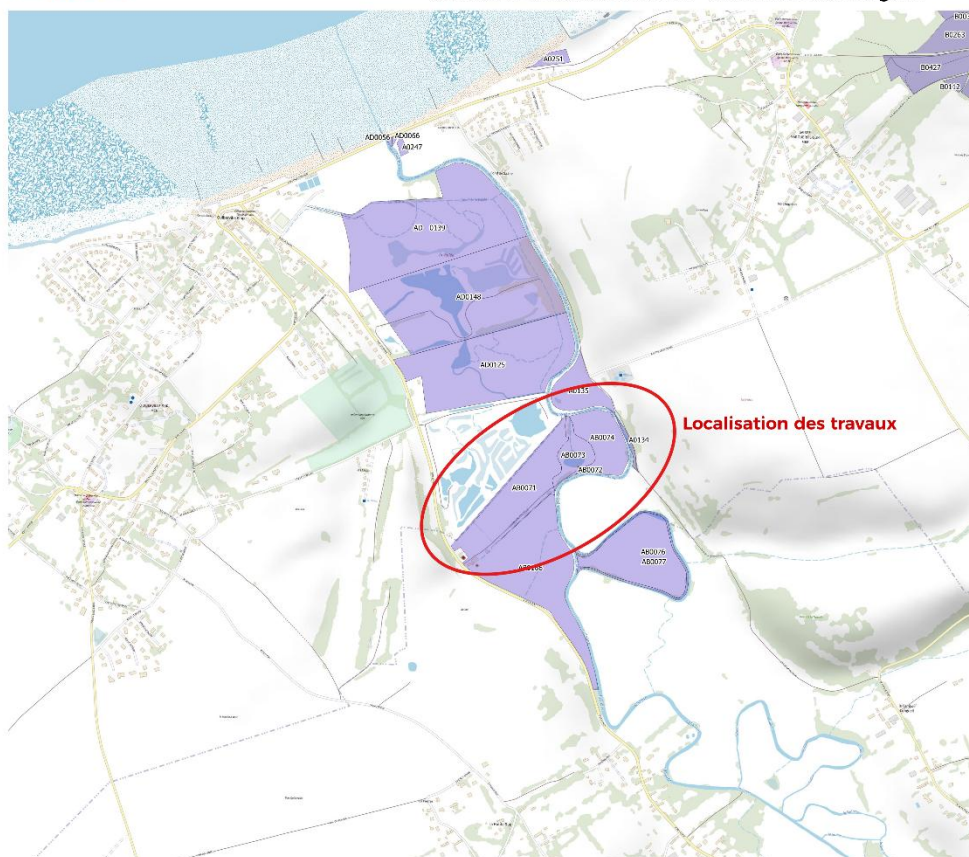
Commune de: Longueuil

Parcelles cadastrées: AB 68, 72 et 186

PLAN DE SITUATION DES TERRAINS AB 68, 72 et 186



PLAN DE SITUATION (PD1)
Site de la vallée de la Saône - commune de Longueuil



Opérations surfaciques

■ Bâti à démolir

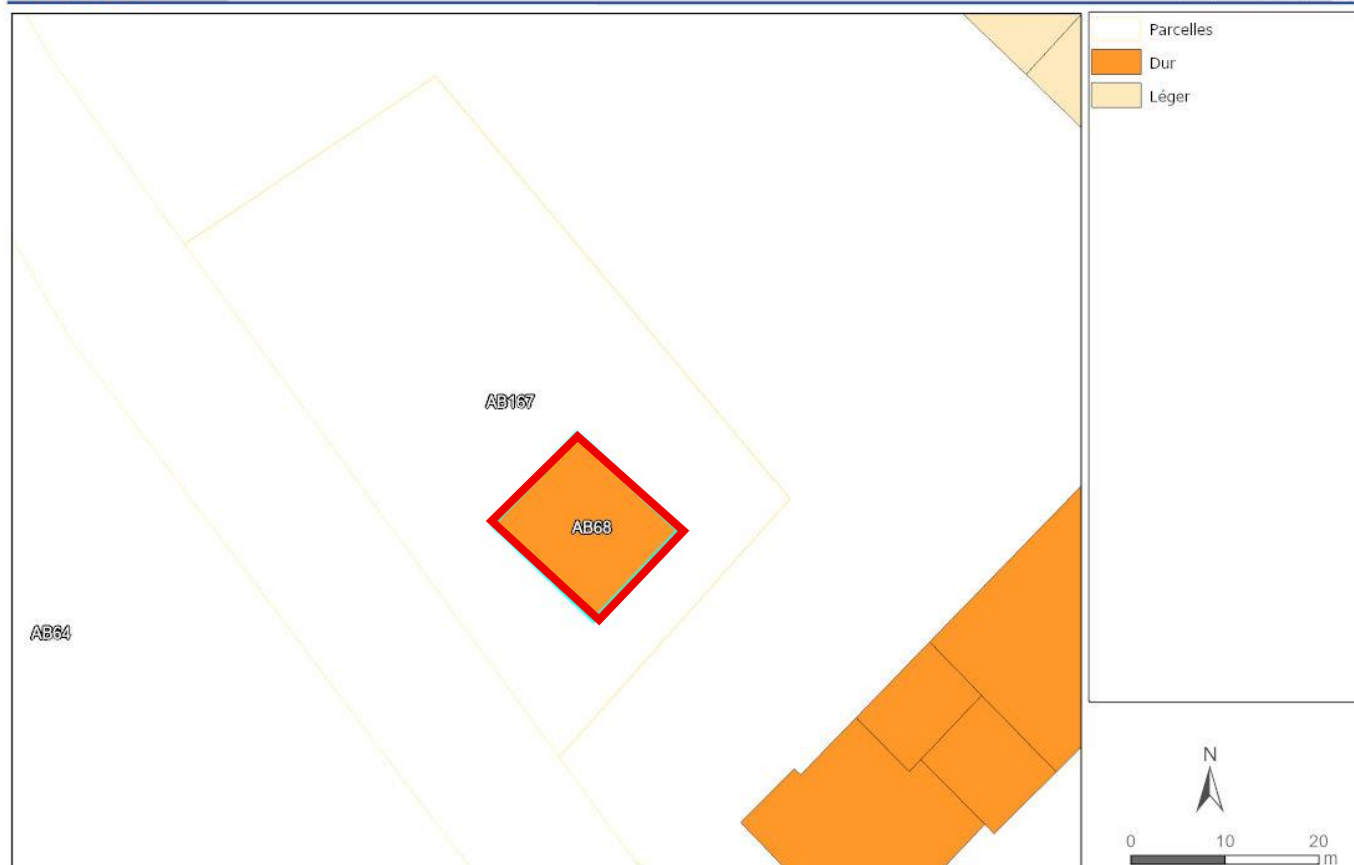
Domaine protégé

■ Parcelle protégée (hors servitude)

0 300 600 m

Source : Conservatoire du littoral, Plan IGN v2

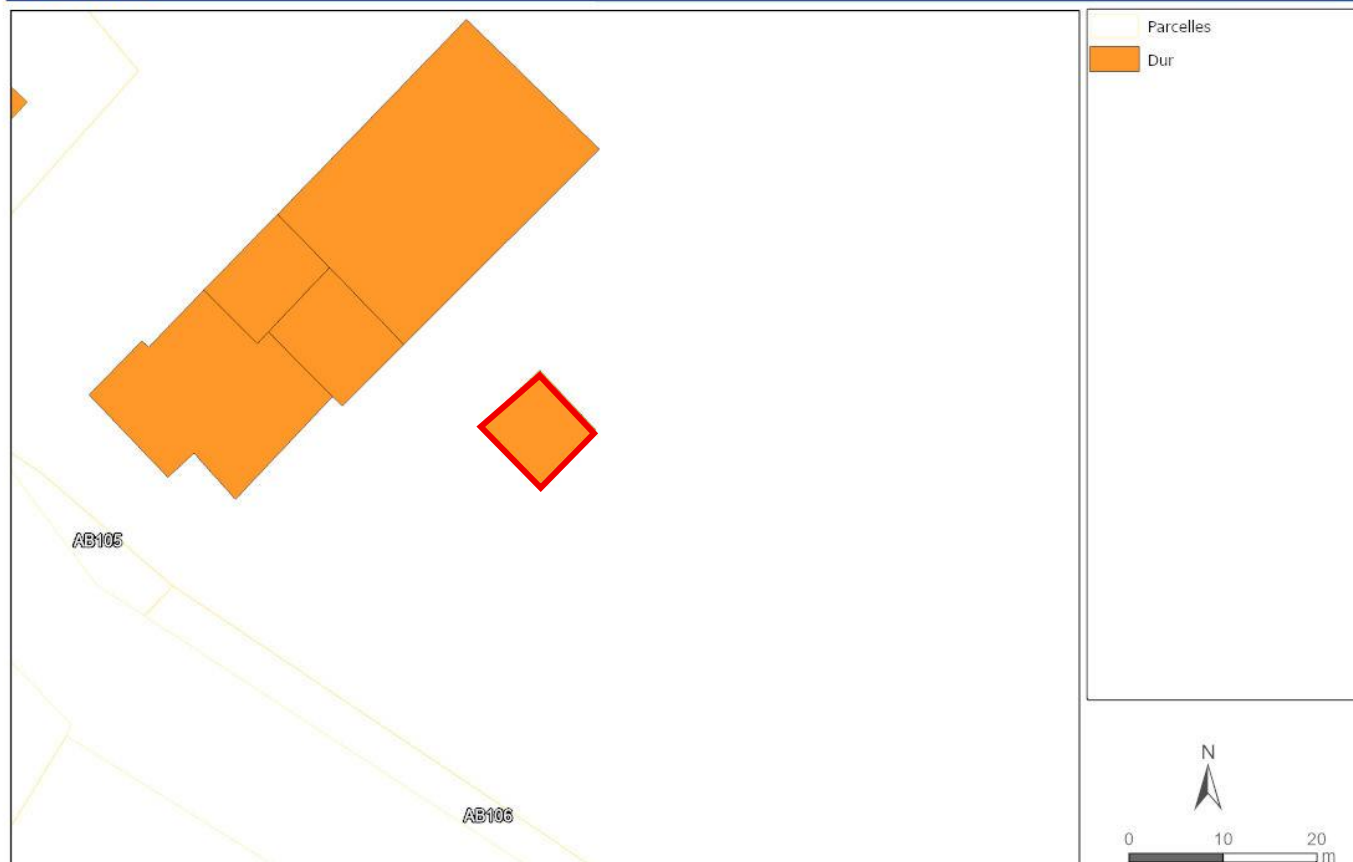
PARCELLE AB68 – DEMOLITION HABITATION (surface = 76²)



PHOTOGRAPHIE DU BÂTIMENT – PARCELLE AB68



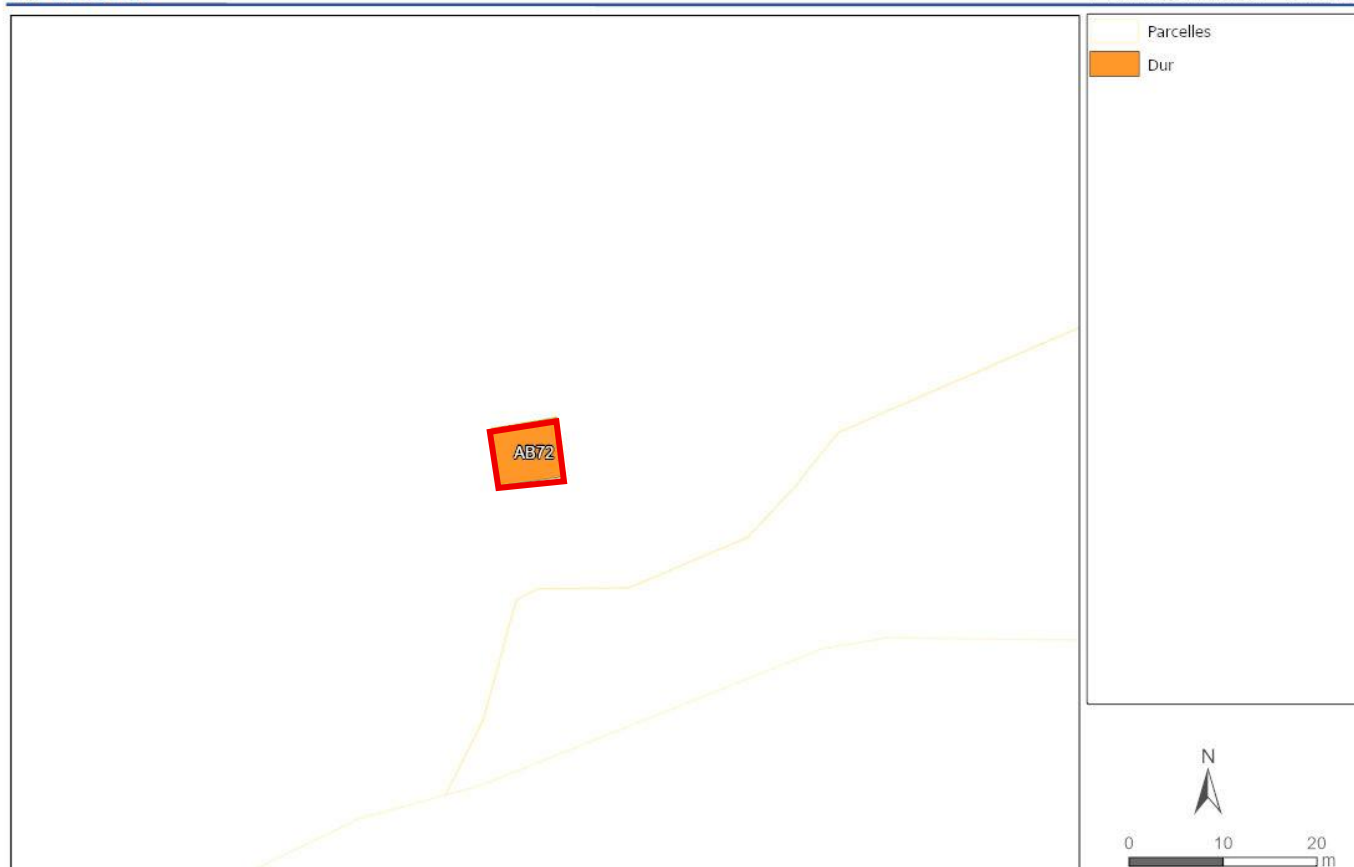
PARCELLE AB186 – DEMOLITION HABITATION (surface = 31 m²)



PHOTOGRAPHIE DU BÂTIMENT – PARCELLE AB186



PARCELLE AB72 – DEMOLITION GABION (surface = 19 m²)



PHOTOGRAPHIE DU BÂTIMENT – PARCELLE AB186

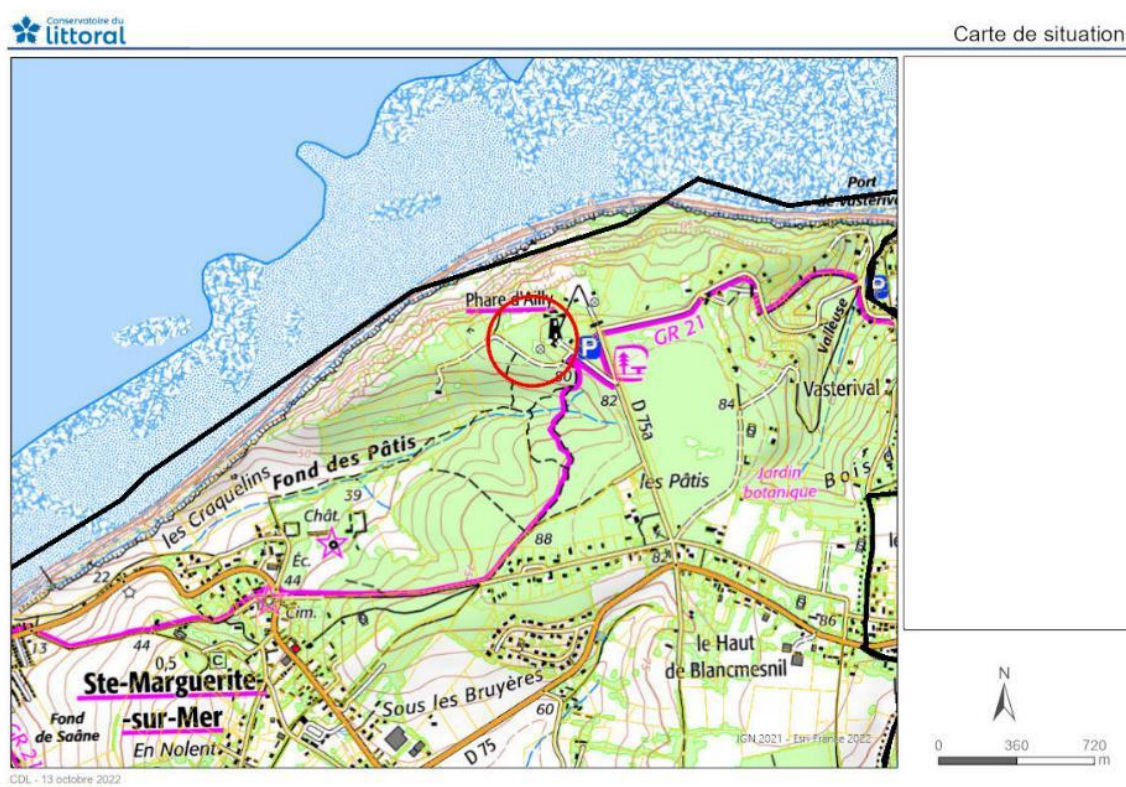


Site: Cap d'Ailly

Commune de: Sainte-Marguerite-sur-Mer

Parcelle cadastrée: OB 442

PLAN DE SITUATION DU TERRAIN OB 442



PARCELLE OB442 – DEMOLITION STATION ATMO (surface = 10 m²)



PHOTOGRAPHIE DU BÂTIMENT – PARCELLE OB 442

2 Département de l'Eure

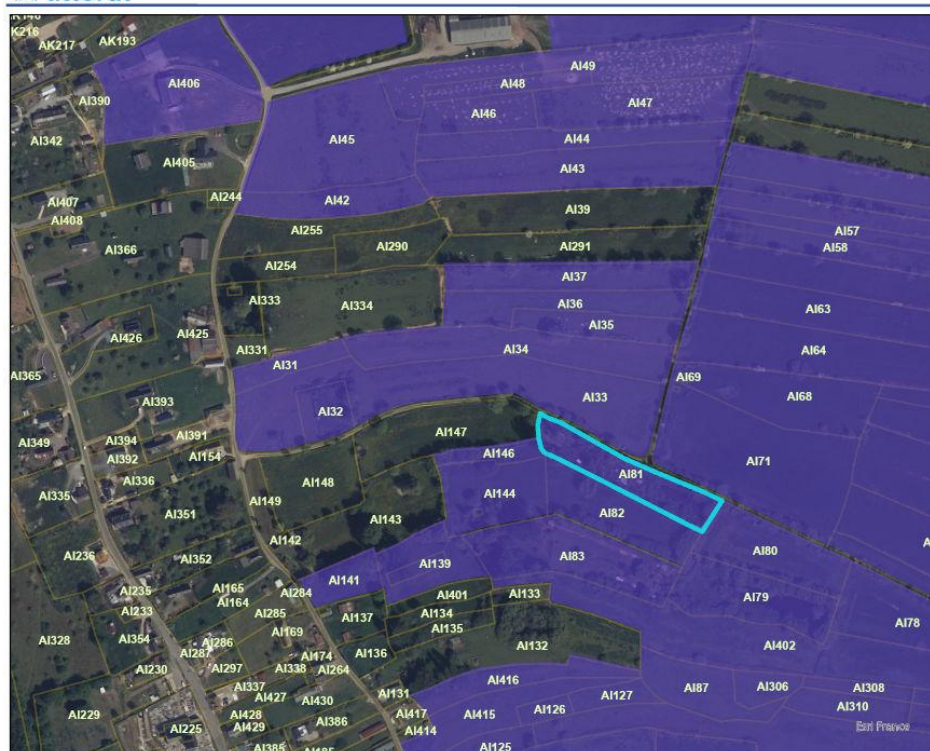
Commune MARAIS-VERNIER

N° AI0081 -0,459 49,420

Accès relativement facile par le chemin du Roy puis par un chemin agricole. La parcelle est située en zone humide.



Localisation AI0081



Travaux à réaliser :

- Désamiantage : dépose et évacuation des éléments amiantés
- Dépose et évacuation de tous les éléments de clôture (poteaux, grillages,...)
- Vide, tri et évacuation des éléments de chalets/caravanes/cabanons...
- Démontage, enlèvement, tri et évacuation complets de tous types de déchets anthropiques présente sur la parcelle (barbecue, maçonnerie en bord de mare,...)

Diagnostics amiante et plomb

Une mission de diagnostic Amiante et plomb a été réalisée par la société Chevalier diag.

Celle-ci a révélé :

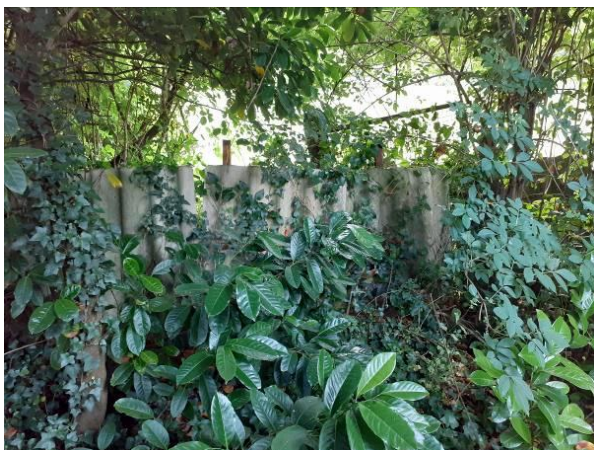
Amiante :

Localisation	Identifiant + Description	Conclusion (justification)	Photo
1er bâtiment - Pièce 1	<u>Identifiant:</u> 01-01 <u>Description:</u> Débris fibres de ciment	Présence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	
	<u>Identifiant:</u> 02-02 <u>Description:</u> Débris fibres de ciment	Présence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	

Localisation	Identifiant + Description	Conclusion (justification)	Photo
	<u>Identifiant:</u> 03-03 <u>Description:</u> Toiture ondulée fibres de ciment	Présence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	
	<u>Identifiant:</u> 04-04 <u>Description:</u> Bardage ondulé fibres de ciment	Présence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	
2ème bâtiment - Façade	<u>Identifiant:</u> 30-30 <u>Description:</u> Conduit de fibres de ciment	Présence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	
3ème bâtiment - Pièce	<u>Identifiant:</u> 34-34 <u>Description:</u> Débris de fibres de ciment	Présence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	

Plomb : Absence de plomb

Photographie des travaux à effectuer :





Département de l'Eure

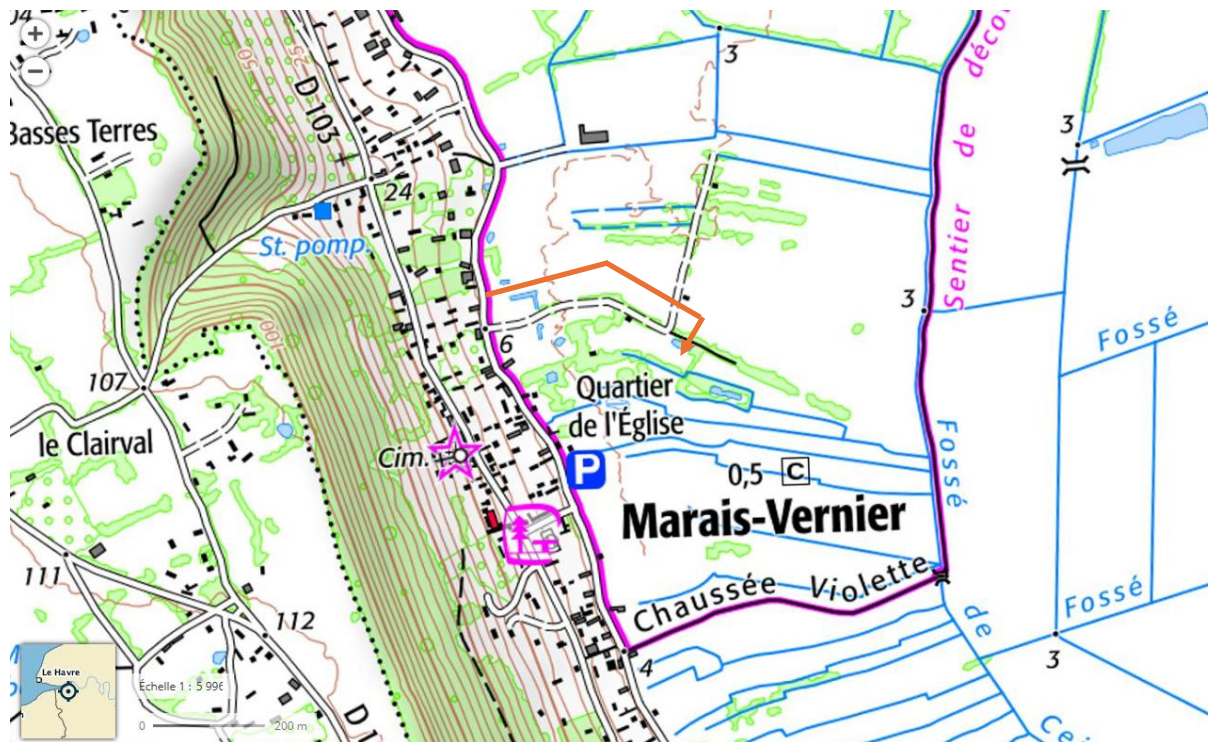
Commune MARAIS-VERNIER

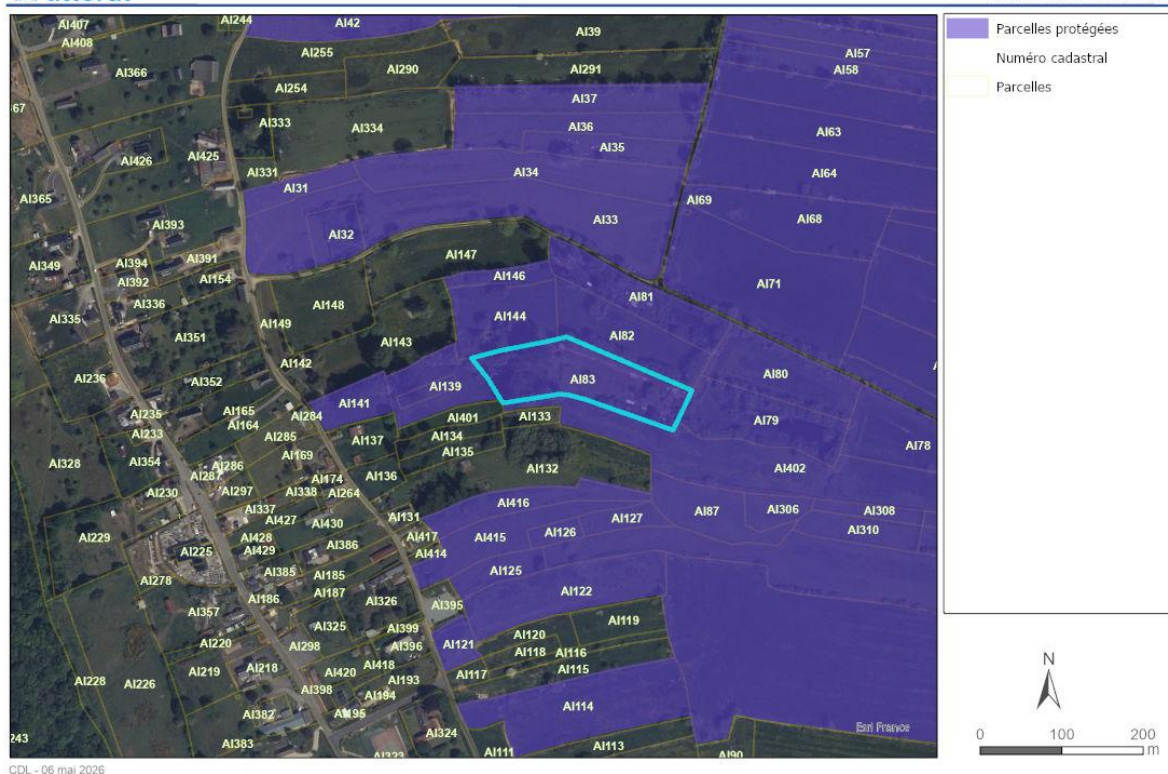
Site du MARAIS VERNIER

N° AI0083 -0,448 49,420

Parcelle située dans un site Natura 2000.

Accès relativement facile par le chemin du Roy puis par un chemin agricole. La parcelle est située en zone humide.





Travaux à réaliser :

- Dépose et évacuation de tous les éléments de clôture (poteaux, grillages,...)
- Vide, tri et évacuation des éléments de chalets/cabanons/caravannes...
- Démontage, enlèvement, tri et évacuation complets de tous types de déchets et équipements présente sur la parcelle.
- Retrait et évacuation de la terrasse en béton/dalle

Diagnostics amiante et plomb

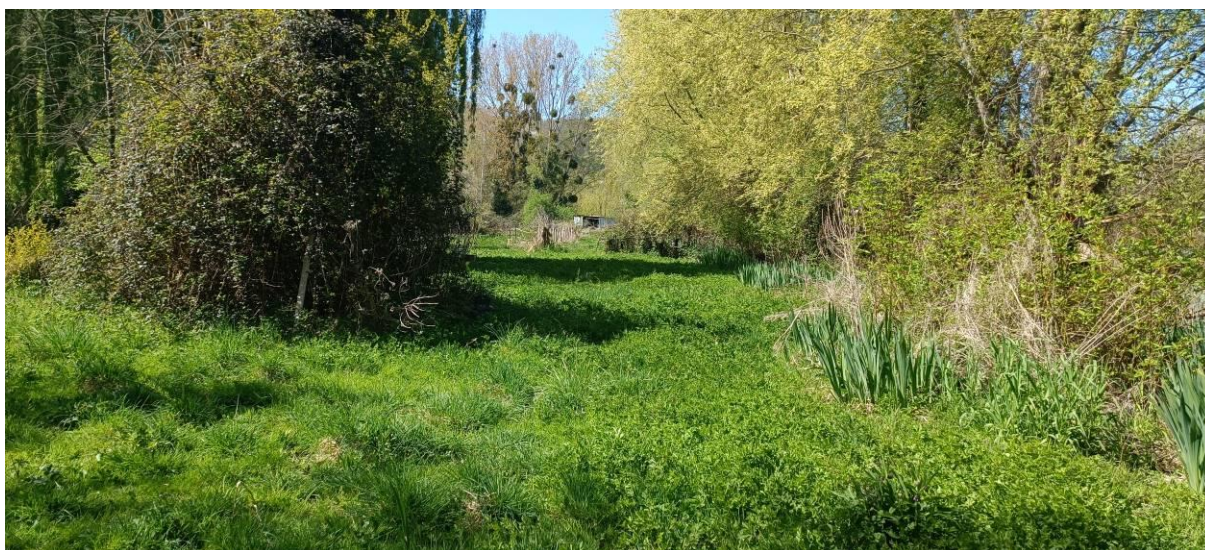
Une mission de diagnostic Amiante et plomb a été réalisée par la société Chevalier diag.

Celle-ci a révélé :

Amiante : Absence d'amiante

Plomb : Absence de plomb

Photographie des travaux à effectuer :





Département de l'Eure

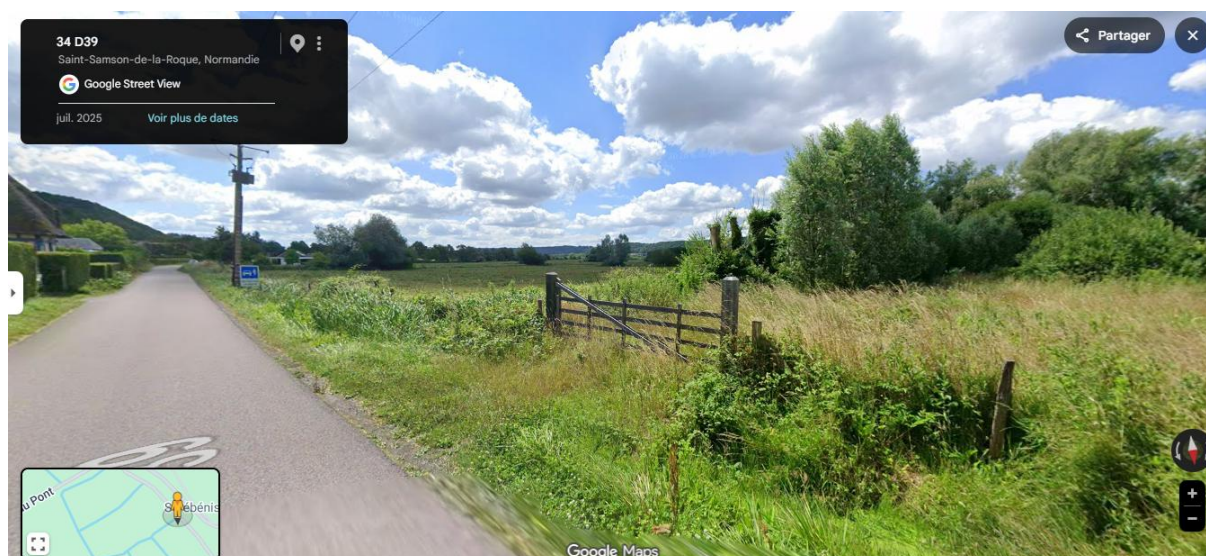
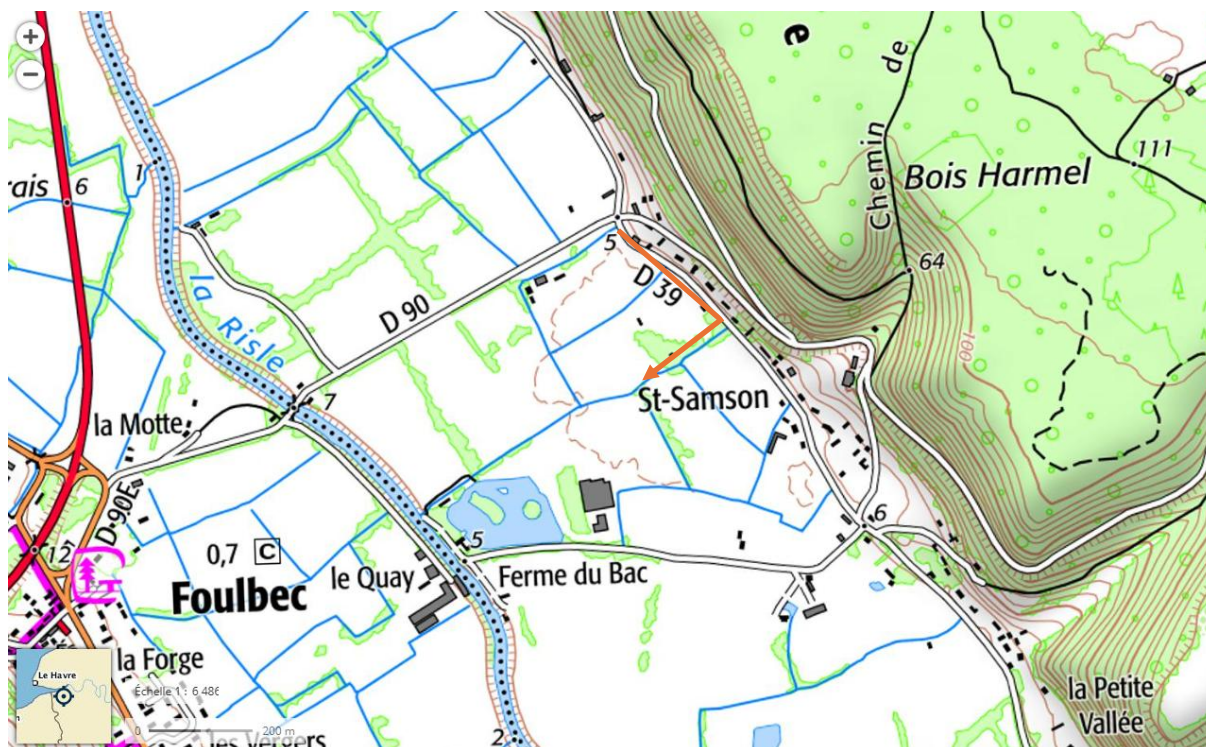
Commune SAINT-SAMSON-DE-LA-ROQUE

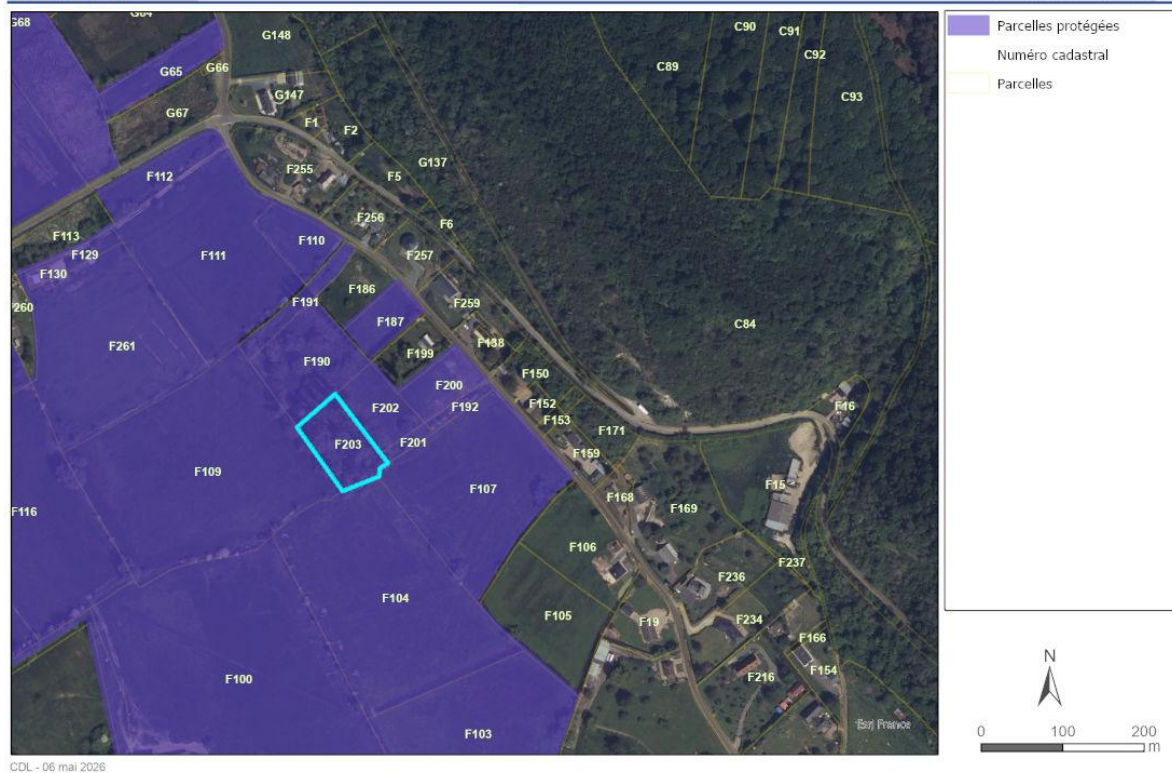
Site du RISLE MARITIME

N° F0203 -0,441 49,403

Parcelle située dans un site Natura 2000.

Accès relativement difficile par la route de la Vallée, puis sur 100 m à travers champs, sur une zone très peu portante avant la zone d'intervention. Celle-ci est également située en zone humide et très peu portante.





Travaux à réaliser :

- Désamiantage : dépose et évacuation des éléments amiantés
- Dépose et évacuation de tous les éléments de clôture (poteaux, grillages,...)
- Vide, tri et évacuation des éléments de cabanons/mobil-homes...
- Démontage, enlèvement, tri et évacuation complets de tous types de déchets anthropiques présente sur la parcelle (barbecue, tables, nombreux pneus, tracteur tondeuse,...)
- Présence de renouée du Japon sur la parcelle : vigilance à avoir lors du passage des engins

Diagnostics amiante et plomb

Une mission de diagnostic Amiante et plomb a été réalisée par la société Chevalier diag.

Celle-ci a révélé :

Amiante :

Localisation	Identifiant + Description	Conclusion (justification)	Photo
Pièce 1	<u>Identifiant:</u> 1-1 <u>Description:</u> Bardage ondulé en fibres de ciment	Présence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	
Pièce 2	<u>Identifiant:</u> 2-2 <u>Description:</u> Bardage ondulé en fibres de ciment	Présence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	
Toiture	<u>Identifiant:</u> 6-6 <u>Description:</u> Toiture ondulée en fibres de ciment	Présence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	

Localisation	Identifiant + Description	Conclusion (justification)	Photo
	<u>Identifiant:</u> 7-7 <u>Description:</u> Débris en fibres de ciment	Présence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	

Plomb : Absence de plomb

Photographie des travaux à effectuer :





III. Les diagnostics existants

La Maîtrise d'Ouvrage a fait réaliser les diagnostics constat amiante et plomb avant démolition par l'entreprise Chevalier Diag. Il a été repéré des matériaux et produits contenant de l'amiante

IV. Exigences réglementaires du site

Enjeux habitats-naturels et flore : Natura 2000 sur certains sites.

Enjeux paysage : site inscrit ou classé

Permis de démolir en cours ou favorables

V. Etat des réseaux

Des DT seront à réaliser

Electricité : S'assurer des suppressions de branchement

Eau Potable : S'assurer des suppressions de branchement

VI. Plans des bâtiments

Bâtiments cadastrés ou surfaces artificielles non cadastrées : gabion, dalle béton...

VII. Accès aux bâtiments

La totalité des locaux est accessible, précision dans le cahier des charges.

La Maîtrise d'Ouvrage remettra au bureau d'études attributaire, les clés.

VIII. Délabrement et valorisation des bâtiments et matériaux

RAS

IX. Désartificialisation des espaces naturels

✓ Nettoyer et restaurer les espaces naturels

- Enlèvement des déchets et matériaux divers abandonnés sur l'ensemble du site

- Enlèvement des essences non indigènes du site notamment les résineux

- Enlèvement des mobiliers divers : clôtures, barrières...

Périmètre de la mission

I. Article liminaire

La mission de maîtrise d'œuvre (également appelé le prestataire) décrite dans le présent cahier des clauses techniques particulières (CCTP) concerne les projets de désamiantage, dépollution et démolition et abattage/évacuation de végétation.

Les attendus de la mission seront conformes aux dispositions de l'annexe 20 du code de la commande publique (arrêté du 22 mars 2019) qui précise les modalités techniques d'exécution des éléments de mission de maîtrise d'œuvre confiés aux maîtres d'œuvres privés par des maîtres d'ouvrage publics.

Le Maître d'œuvre (MOE) assure les missions de conseils auprès de la Maîtrise d'Ouvrage (MOA) pour tous les travaux d'études de conception et de direction des travaux.

Les missions confiées au Maître d'œuvre sont énumérées et détaillées ci-après :

- Mission Diagnostic,
- Mission d'Avant-Projet,
- Mission Etudes de Projet et Dossier de Consultation des Entreprises (y compris DPGF et CCTP par lot),
- Mission Assistance à la passation du Contrat de Travaux,
- Mission Direction de l'Exécution des Travaux (y compris mission VISA),
- Mission Assistance aux Opérations de Réception des travaux et de remise en état du site.

II. Généralités

D'une manière globale, le maître d'œuvre du présent marché assistera le maître d'ouvrage pour une parfaite réalisation de la mission.

III. Délai de réalisation

L'exécution de la mission de maîtrise d'œuvre débute à compter de la notification du marché (automne 2026).

Les travaux devront démarrer après l'obtention des autorisations réglementaires et passation des marchés de travaux en 2027 en fonction des exigences écologiques des sites.

La mission de la maîtrise d'œuvre se termine à l'expiration du délai de garantie de parfait achèvement afférent aux travaux.

IV. Délais d'établissement des dossiers d'étude

Dossier Diagnostic (DIAG)
Conception (AVP – PRO)
Assistance à la passation des marchés de travaux (ACT)
Mission (VISA)
Mission EXE partielle limitée à l'établissement des DPGF ou DQE
Direction de l'exécution du contrat de travaux (DET)
Assistance au maître d'ouvrage lors des opérations de réception et pendant toute la durée de la garantie de parfait achèvement (AOR)

Afin de respecter ces délais, le maître d'œuvre doit expliciter sa méthodologie qui prendra en considération les multiples contraintes énoncées dans le présent cahier des charges (liste non exhaustive).

V. Autorisations administratives et d'urbanisme

Après avoir obtenu des autorisations par le maître d'ouvrage, le maître d'œuvre se charge :

- De préparer le panneau de permis,
- De procéder à l'affichage réglementaire en mairie et sur le terrain, ainsi qu'aux opérations de constat de cet affichage (visible de la voie publique pendant toute la durée du chantier).

Lors du chantier, le Maître d'œuvre assiste la Maîtrise d'Ouvrage en ce qui concerne les déclarations d'ouverture de chantier, d'achèvement, etc.

Autres :

Par ailleurs, le Maître d'œuvre informe la Commune de la période d'exécution des travaux. Il s'assure de la compatibilité du déroulement de son projet avec les usages des espaces attenants et voiries publiques sont possibles.

Le maître d'œuvre veille à garantir les dispositions du PLU et des règlements communaux.

VI. Contraintes dues aux pollutions

Le maître d'œuvre après étude des diagnostics se charge au travers des prescriptions énoncées dans son CCTP de faire évacuer conformément à la réglementation, les déchets vers les installations adaptées.

VII. Contraintes dues à la présence de matériaux dangereux

La présence de matériaux amiantés dans certains des bâtiments, nécessite des interventions spécifiques de sécurisation des lieux avant de démarrer les travaux.

VIII. Contraintes techniques particulières

VIII.1. Réseaux enterrés

La maîtrise d'ouvrage demande le retrait de tous les réseaux enterrés.

VIII.2. Accès aux zones de travaux

Différentes selon les sites. Sensibilité des milieux.

VIII.3. Travaux de curage des bâtiments

Curage des bâtiments à réaliser.

VIII.4. Déchets

Conformément à la nouvelle réglementation, le maître d'œuvre favorise le réemploi, le recyclage voire la valorisation des déchets.

Le maître d'œuvre devra intégrer à son estimation des coûts de travaux la revalorisation matériaux.

IX. Les différentes missions objet du marché

Le Maître d'oeuvre assure les missions de conseils auprès de la Maîtrise d'Ouvrage pour tous les travaux d'études de conception et de direction des travaux.

Les missions confiées au Maître d'oeuvre sont énumérées et détaillées ci-après :

- Mission Diagnostic (DIAG),
- Mission Etudes d'AVP et de Projet (PRO),
- Mission Assistance pour la passation des contrats de travaux (ACT) avec la rédaction des pièces techniques du dossier de consultation des entreprises travaux ;
- Mission (VISA) ;
- Mission EXE partielle limitée à l'établissement des DPGF ou DQE ;
- Mission Direction de l'Exécution des Travaux (DET),
- Mission Assistance aux Opérations de Réception des travaux (AOR) et pendant toute la durée de la garantie de parfait achèvement.

X. Etat des lieux / diagnostics complémentaires

La Maîtrise d'Ouvrage a fait réaliser préalablement à cette consultation les missions suivantes :

- Diagnostics amiante / plomb,

Le Maître d'oeuvre a à sa charge l'étude détaillée des diagnostics réalisés à ce jour.

Si ces derniers ne sont pas suffisants, le maître d'ouvrage fera intervenir à la demande du maître d'oeuvre des prestataires extérieurs, par contrats séparés et à la charge du maître d'ouvrage.

Cas des matériaux amiantés / plombés :

Après examen détaillé des documents disponibles et vérifications des informations sur le site, le maître d'oeuvre informera la maîtrise d'ouvrage de l'éventuelle nécessité de compléter les documents en sa possession.

Diagnostic réseaux enterrés

La maîtrise d'ouvrage n'a pas engagé de diagnostics sur les réseaux enterrés.

Le Maître d'oeuvre intègre à sa mission un repérage des réseaux enterrés lui permettant d'élaborer un plan approximatif des réseaux existant sur le site. Ce plan qui n'a pas vocation à être exhaustif aidera l'entreprise « travaux » à construire son offre technique et financière.

Rappel : la maîtrise d'ouvrage demande le retrait de tous les réseaux enterrés.

Appui au maître d'ouvrage pour la consultation d'un CSPS

Pendant cette toute première phase et en marge de la mission diagnostic, le maître d'oeuvre assiste le maître d'ouvrage pour préparer la consultation d'un CSPS (rédaction du CCTP).

XI. Etudes de conception (AVP et PROJET)

XI.1. Etudes d'Avant-Projet AVP

Les études de conception intègrent les études d'avant-projets et de projets.

Présentement, les études lors de cette phase constituent la première étape de la réponse de la maîtrise d'oeuvre aux objectifs, besoins et contraintes définis dans le programme, à savoir :

- D'effectuer toutes les démarches administratives :

- Assister la maîtrise d'ouvrage dans la constitution des dossiers administratifs et lors de ses échanges avec les différents services administratifs et concessionnaires (autorisations spécifiques autres que les permis),
- Lancer les DT auprès des concessionnaires,
- Après retour du permis de démolir, le maître d'œuvre procède à l'affichage réglementaire de ce dernier (le panneau dans l'enceinte du site visible depuis le domaine public) et se charge des démarches inhérentes au constat de cet affichage),
- De proposer une ou plusieurs solutions d'ensemble, traduisant les éléments majeurs du programme, d'en indiquer les délais de réalisation, d'examiner leur compatibilité avec la partie de l'enveloppe financière prévisionnelle retenue par le maître d'ouvrage et affectée aux travaux ;
- De vérifier la faisabilité de l'opération au regard des différentes contraintes du programme, du site et de différentes réglementations,
- De définir les dispositions techniques pouvant être envisagées notamment pour la déconstruction, désamiantage, dépollution, démolition, finitions extérieures des avoisinants, terrassements...
- De justifier les solutions techniques retenues, notamment en ce qui concerne les travaux de déconstruction et désamiantage,
- De détailler sa réflexion spécifique sur le réemploi des matériaux et le traitement de l'ensemble des déchets du chantier
- De préciser le calendrier de réalisation et, le cas échéant, le découpage en phases fonctionnelles,
- D'établir une estimation provisoire du coût prévisionnel des travaux. Une seconde estimation est demandée pour mettre en évidence la plus-value pour la solution de l'inertage,

Le maître d'œuvre présentera au maître d'ouvrage un premier rapport AVP, fondé sur la phase état des lieux / diagnostic et sur ses études.

Les éléments présentés permettront au maître d'ouvrage d'arrêter les dispositions techniques (coûts et planning prévisionnel des travaux).

Le rapport sera étayé de tous les plans nécessaires à la parfaite compréhension des études présentées et fera l'objet d'une présentation au maître d'ouvrage.

Le maître d'œuvre assiste le maître d'ouvrage pour le recrutement du SPS.

XI.2. Etudes de Projet PRO

Les études de projet ont pour objet :

- De déterminer l'implantation des zones de travaux et les zones à ne pas dégrader avec des engins, les zones dédiées à la mise en œuvre des installations de chantiers et des accès ainsi que les zones dédiées aux travaux particuliers,
- De coordonner les informations et contraintes nécessaires à l'organisation spatiale des travaux en fonction de l'éventuel allotissement des marchés publics de travaux,
- De décrire de manière détaillée le programme des travaux et d'établir les plans de repérage nécessaires à la compréhension du projet,
- De préciser les tracés des alimentations et évacuations de tous les fluides,
- D'établir un coût prévisionnel des travaux décomposé par corps d'état, sur la base d'un avant-métré,
- De permettre au maître d'ouvrage, au regard de cette évaluation, d'arrêter le coût prévisionnel de l'ouvrage,
- De déterminer le délai global de réalisation de l'ouvrage,
- En fonction du programme des travaux projetés, le maître d'œuvre définira les travaux nécessaires pour assurer la pérennité des infrastructures mitoyennes,
- Etablir les estimations définitives du coût prévisionnel des travaux (avec et sans inertage).

Dans le cadre de ces études, des réunions de concertation sont organisées avec le maître d'ouvrage où sont fournies, au fur et à mesure, des explications sur les solutions techniques et économiques proposées.

Le document remis à l'issue de cette dernière phase de conception intégrera :

- Une présentation des mises à jour par rapport à la phase DIAG / AVP, formalisant les éventuels écarts de programmation résultant de l'avancement des études,
- Une description détaillée des techniques projetées (phase par phase et par type de travaux). Cette description détaillera les travaux de curage, de dépollution, de désamiantage / déplombage, de démolition et de remise en état du site,
- Un rappel de tous les points singuliers spécifiques au projet,
- Un paragraphe dédié au retrait des réseaux enterrés,
- Une note décrivant les dispositions prises en termes d'hygiène, de sécurité pendant toute la durée du chantier vis-à-vis des avoisinants,
- Un paragraphe consacré à la gestion des « déchets » selon leurs natures, leurs quantités et les opportunités du contexte local (tri à la source, collecte, réutilisation, valorisation, recyclage,
- Les estimations des coûts prévisionnels définitifs des travaux : décomposée en postes séparés conformément aux descriptifs techniques des travaux.

Si besoin était, un point spécifique détaillerait / justifierait les éventuels écarts avec la phase AVP.

Le maître d'œuvre intègre à sa mission une réunion de présentation des documents de fin de phase de conception.

XI.3. Traçage de l'évolution de la conception du chantier

En parallèle de ses études, le maître d'œuvre en fin de période de conception, rédige une note récapitulative des décisions actées en cours de périodes de préparation (réunion de travail, de présentations, échanges diverses) avec pour objectif de justifier les évolutions techniques du projet impactantes en termes de coûts et durée du chantier.

XII. Assistance à la passation du marché de travaux ACT

La passation du marché se fait sur la base des études de conception approuvées par le maître d'ouvrage.

L'assistance apportée au maître d'ouvrage pour la passation du ou des marchés de travaux, sur la base des études qu'il a approuvées, a pour objet :

- De rédiger les pièces techniques du dossier de consultation (cahiers des clauses techniques particulières par lot, DPGF par lot décomposition du prix global et forfaitaire, détail estimatif, bordereau des prix unitaires, planning, la liste exhaustive des pièces écrites et graphiques nécessaire à la passation du marché.) et l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'élaboration des pièces administratives du marché. La rédaction des pièces sera différente selon le mode de passation de marché retenu par la maîtrise d'ouvrage. Les documents préparés pour l'appel d'offre sont suffisamment explicites pour que les pétitionnaires puissent répondre en toute connaissance de cause. Le maître d'œuvre se charge de les réunir et de les transmettre au maître d'ouvrage. Le maître d'œuvre remet également à la maîtrise d'ouvrage ses critères de jugement et les éventuels niveaux minimums de capacité requis des candidats. Enfin, s'il y a lieu, le maître d'œuvre propose au maître d'ouvrage les travaux supplémentaires potentiels et conseille le maître d'ouvrage sur l'opportunité d'autoriser des variantes,
- De préparer la sélection des candidatures et d'analyser chacune des candidatures reçues,
- De réceptionner pendant la période de consultation, les questions techniques déposées sur le profil acheteur par les candidats. Les réponses fournies par le maître d'œuvre sont diffusées par le maître d'ouvrage,

-
- D'analyser les pièces techniques et les capacités techniques et professionnelles jointes aux candidatures et offres. Cette analyse consiste à s'assurer de la conformité des réponses apportées aux documents de la consultation, à analyser les méthodes et processus proposées par les entreprises de travaux tout en veillant à ce qu'ils soient en adéquation avec les contraintes du site. Cette phase s'achève par la rédaction d'un rapport d'analyse comparative proposant les offres susceptibles d'être retenues, conformément aux critères d'attribution précisés dans le règlement de consultation. Le maître d'œuvre identifie les offres irrégulières en raison de leur non-conformité aux pièces techniques du DCE. Il propose une notation des offres régulières selon les critères de choix indiqués dans la publicité et/ou le règlement de consultation. Le cas échéant, ce rapport est remis à jour suite aux éventuelles régularisations et négociations conduites par le maître d'ouvrage. La partie financière de l'analyse comporte une comparaison des offres entre elles et avec le coût prévisionnel des travaux.
 - De préparer les mises au point permettant la conclusion du / des marché(s) public(s) par le maître d'ouvrage.

L'établissement des documents administratifs contractuels (Acte d'engagement et CCAP) et de mise en concurrence (publicité, règlement de consultation) composant en partie le DCE reste à la charge du maître d'ouvrage. Le maître d'œuvre dans sa mission de conseil assure la relecture de ces documents et le cas échéant fait part à la maîtrise d'ouvrage de ses remarques visant à la cohérence de l'ensemble des pièces du DCE.

XIII. Visa des études d'exécution VISA et EXE partielle

Lorsque les études d'exécution sont, partiellement ou intégralement, réalisées par les entrepreneurs, le maître d'œuvre s'assure que les documents qu'elles ont établis respectent les dispositions du projet et, dans ce cas, leur délivre son visa.

L'examen de la conformité au projet des études d'exécution et de synthèse faite par le ou les entrepreneurs ainsi que leur visa par le maître d'œuvre ont pour objet d'assurer au maître d'ouvrage que les documents établis par l'entrepreneur respectent les dispositions du projet. Le cas échéant, le maître d'œuvre participe aux travaux de la cellule de synthèse.

L'examen de la conformité au projet par le maître d'œuvre permet de s'assurer que les documents produits par l'entreprise chargée des travaux ne comportent ni erreur, ni omission, ni contradiction normalement décelable par un homme de l'art.

Le maître d'œuvre a la charge du respect du planning de la remise des études d'exécution.

La phase EXE partielle est limitée à l'établissement des quantitatifs de travaux (DPGF).

XIV. Direction de l'exécution des marchés de travaux DET

La direction de l'exécution des marchés publics de travaux a pour objet :

- De s'assurer que les documents d'exécution ainsi que les travaux en cours de réalisation respectent les dispositions des études effectuées,
- De s'assurer que les documents qui doivent être produits par les entreprises chargées des travaux, ainsi que l'exécution des travaux sont conformes aux clauses du marché et ne comportent ni erreur, ni omission, ni contradiction normalement décelable par un homme de l'art. Dans le cas contraire, le maître d'œuvre relève les non-conformités constatées, en informe le maître d'ouvrage et en fait mention dans un document,
- De délivrer tous ordres de service, d'établir tous procès-verbaux nécessaires à l'exécution du marché de travaux, de procéder aux constats contradictoires et d'organiser et de diriger les réunions de chantier,
- D'informer systématiquement le maître d'ouvrage sur l'état d'avancement et de prévision des travaux et dépenses, avec indication des évolutions notables,

-
- De donner un avis au maître d'ouvrage sur les réserves éventuellement formulées par l'entrepreneur en cours d'exécution des travaux et sur le décompte général, assister le maître d'ouvrage en cas de litige sur l'exécution ou le règlement des travaux, ainsi qu'instruire les mémoires en réclamation des entrepreneurs.
 - D'établir et diffuser les comptes-rendus ;
 - De s'assurer du respect du planning contractuel et d'informer le cas échéant le maître d'ouvrage de possibles retards,
 - De se prononcer sur les éventuelles modifications à apporter aux marchés de travaux.
 - De vérifier les projets de décomptes mensuels ou les demandes d'avances présentés par les entreprises chargées des travaux, d'établir les états d'acomptes, de vérifier le projet de décompte final et d'établir le décompte général, d'étudier le cas échéant les devis des travaux complémentaires ou modificatifs,

D'assister le maître d'ouvrage en cas de différend sur le règlement ou l'exécution des travaux

XV. Assistance aux opérations de réception AOR

L'assistance apportée au maître d'ouvrage lors des opérations de réception a pour objet :

- D'organiser les opérations préalables à la réception des travaux,
- D'assurer le suivi des réserves formulées lors de la réception des travaux jusqu'à leur levée,
- De procéder à l'examen des désordres signalés par le maître d'ouvrage,
- De proposer la réception au maître d'ouvrage,
- D'établir les documents administratifs nécessaires à la réception des travaux par le maître d'ouvrage notamment les procès-verbaux des opérations préalables et le document de décision de réception qui sera signé par le maître de l'ouvrage.
- De constituer le dossier des ouvrages exécutés nécessaires à leur exploitation. À partir des plans conformes à l'exécution remis par l'entrepreneur, des plans de récolement ainsi que des notices de fonctionnement,
- De vérifier le Dossier des Ouvrages Exécutés produit par les entreprises.

XVI. Ordonnancement et pilotage

Cette mission sera recrutée par le maître d'ouvrage avec l'appui de la maîtrise d'œuvre.

L'ordonnancement, la coordination et le pilotage du chantier ont pour objet :

- pour l'ordonnancement et la planification : d'analyser les tâches élémentaires portant sur les travaux ; de déterminer leurs enchaînements et de proposer des mesures visant au respect des délais d'exécution des travaux et une répartition appropriée des éventuelles pénalités
- pour la coordination : d'harmoniser dans le temps et dans l'espace, les actions des différents intervenants au stade des travaux, et le cas échéant, de présider le collège interentreprises d'hygiène et de sécurité
- pour le pilotage : de mettre en application, au stade des travaux et jusqu'à la levée des réserves dans les délais impartis dans le ou les contrats de travaux, les diverses mesures d'organisation arrêtées au titre de l'ordonnancement et de la coordination.